



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 6 mai 2019
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** -Ouverture de la séance.
- Présentation du Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que du Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale.
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.
-7, avenue du Ruisseau - Lot 1 901 361 du cadastre du Québec - autoriser une marge latérale gauche de 0,63 mètre au lieu de 1,5 mètre (40.01).
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents.
Aucun document.
- 10.05** Période de questions du public.
- 10.06** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2019.
- 10.07** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 avril 2019.

12 – Orientation

- 12.01** Adopter le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat de services à Irriglobe inc. pour l'entretien des équipements et éléments aquatiques de l'arrondissement, pour une durée de 5 ans - Appel d'offres public 19-17578 – 2 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 252 028,07\$, taxes incluses.

- 20.02** Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, pour une somme maximale de 982 516,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-012 – 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.
- 20.03** Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur les rues de Florence, Berri, Waverly et sur les avenues D'Auteuil et du Bois-de-Boulogne dans l'arrondissement (PRR 2019) - Appel d'offres public S-AC-2019-007 - 1 soumissionnaire / Autoriser une dépense totale de 5 634 095,13\$, taxes incluses.
- 20.04** Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Rancourt et au parc Camille dans l'arrondissement (PRR 2019) - Appel d'offres public S-AC-2019-008 - 6 soumissionnaires - Autoriser une dépense totale de 1 597 636,75 \$, taxes incluses.
- 20.05** Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de conduite d'eau et de voirie sur les rues Saint-Denis, Suzor-Coté et sur le boulevard Taylor dans l'arrondissement (PRR 2019) - Appel d'offres public S-AC-2019-004 - 4 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 7 399 927,38 \$, taxes incluses.
- 20.06** Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville / Approuver l'addenda à la convention (réf. CA18 09 0276).
- 20.07** Approuver la convention à intervenir avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2019 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière de 96 151 \$.
- 20.08** Approuver le protocole d'entente à intervenir avec Concertation Montréal (CMTL) concernant la participation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le projet MTElles, pour une période d'environ neuf mois, soit d'avril à décembre 2019.
- 20.09** Approuver l'entente relative à l'installation et au maintien de mobilier urbain sur une partie de la propriété de La Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille de Bordeaux-Cartierville.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019.
- 30.02** Adopter la charte du budget participatif d'Ahuntsic-Cartierville et affecter un montant de 250 000 \$ provenant de la réserve de développement à cette fin.
- 30.03** Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales et de travaux d'aqueduc, d'égout domestique pluvial et unitaire dans le cadre d'un projet de construction de bâtiments d'habitation situés sur le lot 1 488 873 du cadastre du Québec - 10000, rue Meilleur - Zone 0317.
- 30.04** Octroyer des contributions financières totalisant 5 800 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

- 30.05** Dossier retiré.
- 30.06** Affecter un montant de 250 000 \$, provenant de la réserve de développement, pour la mise en oeuvre de différentes actions reliées au Plan propreté 2018-2021 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, pour l'année 2019.

40 – Réglementation

- 40.01** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 7, avenue du Ruisseau, une marge latérale gauche de 0,63 mètre au lieu de 1,5 mètre - Lot 1 901 361 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001528965.
- 40.02** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.
- 40.03** Modifier le lieu où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement prévues au calendrier les 10 juin et 9 septembre 2019 / Édicter une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.
- 40.04** Accepter la somme de 154 500 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté ouest du boulevard Saint-Laurent, au nord de la rue Sauvé ouest, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la ville de Montréal.
- 40.05** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA0209007, un second projet de résolution visant la régularisation d'un empiètement dans la marge latérale sud du bâtiment portant les numéros 10260 à 10264, avenue Merritt - Lot 1 742 633 du cadastre du Québec - Zone 1487.
- 40.06** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA0209007, un premier projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 9275, rue Clark (centre François-Michelle) - Lot 1 998 716 du cadastre du Québec - Zone 1322.
- 40.07** Adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017) afin de déléguer au directeur d'arrondissement toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal selon la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1).
- 40.08** Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'introduire de nouveaux objectifs et critères de PIIA pour le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet - Zones 1315, 1359, 1362, 1366, 1379, 1384, 1399, 1407, 1414, 1417, 1420, 1421, 1426, 1430, 1437, 1449, 1459, 1462, 1469, 1473, 1485, 1496, 1510 et 1523.
- 40.09** Adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'ajouter les usages de restaurant et de débit de boissons alcooliques dans les zones 1289 et 1300.

40.10 A) Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005).

B) Prendre acte du dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005).

51 – Nomination / Désignation

51.01 Procéder à la nomination d'un membre régulier et d'un membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

70 – Autres sujets

70.01 Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mars 2019.

70.02 Affaires nouvelles.

70.03 Levée de la séance.



Dossier # : 1196435003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale.

La Direction de l'arrondissement recommande de présenter la proposition suivante :
Adopter le Plan stratégique de développement durable 2019-2025
Adopter le plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale

ATTENDU QUE les arrondissements doivent rédiger un plan local de développement durable en lien avec le Plan Montréal Durable 2016-2020

ATTENDU QUE l'arrondissement est un partenaire engagé au Plan Montréal Durable

Il est recommandé de :

D'adopter le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 et le Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale.

Signé par Dominique PAQUIN **Le** 2019-04-18 14:00

Signataire :

Dominique PAQUIN

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1196435003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale.

CONTENU**CONTEXTE**

En juin 2016, le conseil d'agglomération de Montréal adoptait le Plan Montréal durable 2016-2020 suite à un vaste exercice de concertation mené auprès de plus de 230 partenaires dont plusieurs organisations montréalaises, villes liées, arrondissements et services centraux. Ces partenaires ont identifié trois défis quatre priorités d'intervention qui demandent d'agir en synergie et de consolider les interventions à l'échelle régionale et locale.

Les trois défis de Montréal en matière de développement durable pour l'exercice de planification 2016-2020 ont été identifiés comme étant :

- 1 : Montréal sobre en carbone;
- 2 : Montréal équitable;
- 3 : Montréal exemplaire.

Pour répondre à ces défis, Montréal durable 2016-2020 a fixé quatre priorités qui sont déclinées en 20 actions.

Priorité d'intervention 1 : Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;

Priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;

Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé;

Priorité d'intervention 4 : Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 090328 - 6 décembre 2010 : Adopter le Plan de développement durable 2010-2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
CG16 0437 - 22 juin 2016 : Adopter le Plan Montréal durable 2016 -2020.

DESCRIPTION

La résilience a émergé au cours des dernières années comme une qualité essentielle favorisant la capacité des villes à faire face aux événements et menaces provoqués notamment par les changements climatiques, les changements technologiques et les changements démographiques. Elle permet d'améliorer la capacité d'anticipation, de prévention et d'adaptation des municipalités.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a donc choisi de positionner son Plan stratégique de développement durable comme un cadre de référence pour le territoire et de l'intituler «Ahuntsic-Cartierville, un arrondissement durable et résilient ».

Ce cadre formalise les ambitions de l'arrondissement. Il permet d'assurer une convergence entre l'ensemble des politiques, plans et programmes actuels et futurs, autour d'une vision et des priorités d'interventions communes soit:

- 1- Favoriser une gouvernance intégrée;
- 2- Adopter collectivement des pratiques exemplaires en matière de développement durable;
- 3- Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;
- 4- Soutenir une économie diversifiée et favoriser la transition vers une économie verte circulaire et responsable;
- 5- Renforcer la capacité de résilience de notre cadre bâti et de nos espaces naturels;
- 6- Assurer l'accès à des milieux de vie inclusifs, solidaires et sécuritaires (renforcer la capacité de résilience sociale de la communauté);
- 7- Accroître la vitalité et le rayonnement de la culture.

Le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 repose sur trois plans structurants qui guident les actions de l'arrondissement:

- le Plan de gestion stratégique 2016-2020 de la l'arrondissement;
- le Plan stratégique 2018-2021 des élus municipaux de l'arrondissement;
- le Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale.

Les cinq directions de l'arrondissement sont responsables de la réalisation du Plan stratégique de développement durable 2019-2025. Chacune d'elles intègre le développement durable au cœur de ses pratiques et pilote les interventions selon son champ d'expertise grâce à ses différents plans (ex. : Plan d'urbanisme, Plan directeur des berges, etc.), ses politiques ou ses programmes qui permettent de mettre en œuvre les objectifs stratégiques. Enfin, elles collaborent en permanence pour atteindre la vision collective.

L'équipe de développement durable s'assure du suivi et de l'avancement des actions de mises en œuvre dans chacune des directions. Elle s'assure de la cohérence entre les objectifs du plan et les actions proposées par les différentes directions, fait évoluer le plan et pilote le processus de reddition de compte. L'équipe de développement durable comptera sur l'appui d'un comité de suivi garantissant la mise en œuvre des actions dans chacune des directions. Ce comité de suivi sera constitué de gestionnaires de chacune des directions et d'un élu.

De plus, l'engagement de l'arrondissement se concrétise avec l'adoption du plan de transition écologique 2019-2025 de l'administration locale.

Les équipes des directions se sont ainsi mobilisées pour identifier collectivement les principales priorités et actions qui permettront à l'administration de faire preuve de

leadership en développement durable et de mobiliser la communauté par son exemplarité.

Le Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale fait l'objet d'un document séparé et propose cinq axes stratégiques :

- Aligner nos pratiques internes pour favoriser la transversalité, la collaboration et la gouvernance intégrée;
- Renforcer et promouvoir les pratiques écoresponsables au sein de l'administration;
- Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;
- Sensibiliser et informer le personnel de l'arrondissement pour en faire des ambassadeurs de nos engagements.

JUSTIFICATION

L'arrondissement est un partenaire engagé du Plan Montréal Durable et prend activement part à celui-ci en réalisant son plan stratégique de développement durable 2019-2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'arrondissement a fait le choix depuis de nombreuses années de suivre la voie du développement durable. Depuis 2007, deux plans successifs ont été adoptés et une centaine d'actions ont été mises en œuvre afin d'améliorer les milieux de vie de la population.

- Plan d'action 2007-2009, ensemble vers un Bonheur durable;
- Plan d'action de développement durable 2010-2015, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les plans permettront de guider l'arrondissement dans ses actions futures en développement durable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des actions de communication seront assurées en continu pour informer la population et des acteurs locaux de l'avancée des projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Un bilan des réalisations du Plan stratégique de développement durable 2019-2025 sera réalisé tous les deux ans.
- Un bilan des réalisations du Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale sera réalisé à la mi-mandat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda GENOIS
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-18

Jean-François CIRCÉ
Chef de division - relations avec citoyens et
communications



Dossier # : 1196074001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services, d'une durée de 5 ans, à Irriglobe inc. pour un montant de 229 116,43 \$ taxes incluses pour les services d'entretien des équipements et éléments aquatiques de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Autoriser une dépense totale de 252 028.07\$ incluant les contingences. Appel d'offres public 19-17578 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Irriglobe inc., soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat d'une durée de cinq ans, pour les services d'entretien des équipements et éléments aquatiques de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 229 116.43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17578;
2. d'autoriser une dépense de 252 028.07 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, le cas échéant;
3. d'autoriser une dépense de 22 911.64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2019-04-12 11:43

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1196074001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services, d'une durée de 5 ans, à Irriglobe inc. pour un montant de 229 116,43 \$ taxes incluses pour les services d'entretien des équipements et éléments aquatiques de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Autoriser une dépense totale de 252 028.07\$ incluant les contingences. Appel d'offres public 19-17578 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a sur son territoire plusieurs éléments aquatiques. Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de services pour l'entretien, l'ouverture et la fermeture des différents éléments aquatiques publics présents sur son territoire. Les types équipements se divisent en 5 catégories, les fontaines à boire, les systèmes d'irrigation, les sorties d'eau pour jardins et parc à chien, les jeux d'eau, ainsi que des éléments décoratifs, tels qu'un système de brumisateurs et un étang. Les équipements aquatiques se retrouvent sur le domaine public tant dans les parcs que sur la voie publique.

Par le passé, plusieurs directions de l'arrondissement se partageaient le suivi des différents éléments aquatiques. Par ailleurs, la ville centre offrait un certain support aux arrondissements notamment en début et fin d'année; ce qui ne sera plus le cas dans le futur. Les équipes actuelles ne pouvant répondre à l'ampleur de la tâche, l'arrondissement doit s'adjoindre les services d'un fournisseur externe.

La rédaction de l'appel d'offres vise à regrouper tous les services d'entretien sous un même fournisseur selon une durée de contrat de cinq (5) années. Les différentes directions de l'arrondissement qui effectuaient une partie du suivi des équipements aquatiques ont participé à la rédaction de la partie technique de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'adjudicataire doit ouvrir au printemps tous les éléments aquatiques et à l'automne procéder à leur hibernation. Lorsque requis, l'adjudicataire doit procéder à des réparations le cas échéant.

JUSTIFICATION

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est directement lié avec l'ouverture des différents éléments aquatiques de l'arrondissement pour la prochaine saison estivale. L'ouverture des équipements aquatiques doit être effectuée en mai 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le contrat s'échelonne sur 5 années, soient 5 saisons estivales.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégralité en matière de contrats publics*. Ainsi l'application des décrets 1049-2013 et 795-2014 n'est pas requise. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ysabelle FILIATREAU

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU

Le : 2019-04-09

architecte paysagiste

Chef de division



Dossier # : 1196624005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une somme maximale de 982 516,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-012 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

1. d'accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada Inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la gestion et la surveillance de chantier dans le cadre des programmes de réfection routière à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une somme maximale de 982 516,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-012 et selon les termes et conditions stipulés;
2. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 67 % (660 821.99 \$) par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) et à 33 % (321 694.46 \$) par la Direction des réseaux d'eau (DRE).

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2019-04-17 15:30

Signataire : Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196624005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une somme maximale de 982 516,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-012 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la gestion ainsi que la surveillance de chantier pour des projets de voirie sur différentes rues de l'arrondissement.

Le mandat s'insère dans le cadre du programme de réfection routière (PRR 2019), du programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR 2019) ainsi que dans celui du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement (PRCPR 2019). Les services professionnels requis sont dans les domaines de compétence du génie municipal pour des projets de voirie, de remplacement d'aqueduc, de remplacement du service en plomb ainsi que de reconstruction de trottoirs et de bordures. Les infrastructures ont fait l'objet d'analyse par la DRE et par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Ces évaluations ont permis d'établir les priorités de reconstruction complète de ces rues, de planage de chaussée, de remplacement de conduite d'aqueduc ou d'effectuer les rénovations requises.

Le mandat en gestion et surveillance est prévu à l'été et pour l'automne 2019 dont les différents contrats seront présentés aux instances selon les périodes de soumissions propres à chaque contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 090045 :d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par l'arrondissement de la conception et de la réalisation de travaux de voirie visant la reconstruction de conduite d'aqueduc sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de son Programme de réfection routière 2019.

- DA198106002 : d'autoriser le lancement de deux (2) appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies associés aux travaux de reconstruction et planage de chaussée sur une rue artérielle, en vertu de l'article 85, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PPR-PCPR-PRCPR 2019)
- DA 198106001 : d'autoriser le lancement de trois (3) appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de voirie visant la reconstruction de conduites d'aqueduc sur

diverses rues dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de son programme de réfection routière 2019 (PPR 2019).

- D1196624001 : d'autoriser la formation d'un comité de sélection pour des services professionnels en gestion et en surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (S-AC-2019-012).

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sollicite des services professionnels pour réaliser la gestion et la surveillance de chantier dans les domaines de compétence du génie municipal (voirie, égout et aqueduc). L'adjudicataire devra fournir les services d'un chargé de projet et d'un surveillant de chantier pour chaque mandat spécifique. Les ressources devront avoir une expertise dans le domaine de travaux d'infrastructures municipales pour des travaux de réfection routière (incluant la reconstruction complète de chaussée, de trottoirs, de bordures, de remplacement de conduite d'aqueduc et remplacement des entrées de service en plomb).

JUSTIFICATION

Les services professionnels en gestion et en surveillance des travaux sont requis pour assurer la réalisation des projets ainsi que la qualité des ouvrages à construire. Les ressources humaines de la division des études techniques de l'arrondissement n'étant pas suffisantes pour assumer l'accroissement des investissements dans les programmes de réfection routière et complémentaire de planage revêtement et de mener à bien ces travaux.

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2019-012 s'est déroulé du 20 février au 21 mars 2019. Trois (3) soumissions ont été reçues au bureau de l'arrondissement.

Aucun addenda ne fut publié.

Le tableau de compilation ci-après décrit ce qui suit:

- le nom des soumissionnaires;
- les notes intérimaires et finales;
- le prix des soumissions ayant obtenues la note de passage (1 seule enveloppe ouverte) selon les règles stipulées à l'article 25 des instructions aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Un avis de désistement a été reçu par l'arrondissement indiquant que la période de soumission de convenait pas à la compagnie.

Les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection. Sur les trois (3) firmes qui ont déposé leurs soumissions, une (1) a obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme WSP Canada inc. a donc été retenue par recommandation du comité de sélection.

Lorsqu'un système d'évaluation à deux enveloppes est utilisé, l'octroi du contrat s'effectue en fonction de la note finale.

Le tableau suivant présente la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

IGF Axiom inc.	67,17	-		-	- \$
GBI Experts-Conseils inc.	69,17	-		-	- \$
WSP Canada inc.	70,67	1,23	982 516,45 \$	-	982 516,45 \$
Dernière estimation réalisée	-	-	862 255,01 \$	-	862 255,01 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					120 261,44 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					13,9 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					- \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					- %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera assumée à 67 % par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) pour un montant de 660 821,99 \$ pour la portion des travaux de pavage et de trottoirs et à 33 % par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour un montant de 321 694,46 \$ pour le remplacement d'aqueduc et de service en plomb. (pourcentages arrondis) pour un montant global de 982 516,45 \$ (taxes incluses), dont la répartition est la suivantes:

	PRR	PCPR	PRCPR
Trottoir	104 763,74 \$	61 529,26 \$	4 489,00 \$
Pavage	280 927,06 \$	190 627,15 \$	18 485,78 \$
DRE	321 694,46 \$		
Total	982 516,45 \$		

La portion assumée par la DRE du Service de l'eau, soit la dépense de 321 694,46 \$ taxes incluses, représente un coût net de 293 749,92 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financée par le règlement d'emprunt # 18-071.

La portion assumé par le SUM soit un montant de 603 418,57 \$ net de ristourne sera financée comme suit :

- 352 187,11 \$ par le règlement d'emprunt 17-073 Programme de réfection des rues local
- 230 252,42 \$ par le règlement d'emprunt 18-048 Programme complémentaire de planage - revêtement
- 20 979,04 \$ par le règlement d'emprunt 17-013 Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement-Local

L'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de 120 261,44 \$ supérieur d'une somme de la dernière estimation. Ceci représente un écart de 13,9 % au-dessus de la dernière estimation, ce qui est défavorable pour la Ville. L'écart démontre que les firmes de génie-conseil sont de plus que sollicitées par les demandes accrues dues à la multitude de projets de construction à travers le Ville de Montréal. Ceci engendre beaucoup de pression sur la main d'oeuvre et diminue de l'offre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Principalement, les travaux sont prévus en réalisation au cours de l'année 2019.

Différents contrats de travaux de voirie:

- Octroi des contrats aux conseils de l'arrondissement : avril 2019 et mai 2019.
- Début des travaux : été 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu du décret 795-2014, la firme WSP Canada Inc. détient son autorisation délivrée par l'AMF. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

WSP Canada inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 11 avril 2019
Hermine Nicole NGO TCHA, 11 avril 2019
Lahcen ZAGHLOUL, 10 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie SIMARD
ingénieure

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Michel BORDELEAU
Chef de division

**Dossier # : 1198106002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur les rues Florence, Berri, Waverly et sur les avenues d'Auteuil et Bois-de-Boulogne dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PRR 2019) - Dépense totale de 5 634 095.13\$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-007 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 5 634 095,13 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur les rues Florence, Berri, Waverly et sur les avenues d'Auteuil et Bois-de-Boulogne dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'autoriser une dépense de 499 700,00 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 137 395,13 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
4. d'accorder à Les Entreprises Claude Chagnon inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 997 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-007;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,5% par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) (2 955 554,56 \$) et à 47,5% par la Direction des réseaux d'eau (DRE) (2 678 540,57 \$).

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198106002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur les rues Florence, Berri, Waverly et sur les avenues d'Auteuil et Bois-de-Boulogne dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PRR 2019) - Dépense totale de 5 634 095.13\$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-007 - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de réfection routière (PRR), l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur les rues Florence, Berri, Waverly et sur les avenues d'Auteuil et Bois-de-Boulogne.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 18 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

Un addenda fut émis pour aviser l'ensemble des preneurs du cahier de certaines modifications faites aux documents d'appel d'offres soit:

- Addenda 1, émis le 27 mars 2019 : Modification de la saillie double située à l'intersection des rues Waverly et Fleury Ouest, retrait des fosses de plantation en raison de la présence d'une conduite de gaz.

Cet addenda a eu une incidence (coûts diminués) sur le prix global de la soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA 19 09 0046 - " D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de voirie visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel qui, avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2019."
- DA 198106001 - " D'autoriser le lancement de trois (3) appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de voirie visant la reconstruction de conduites d'aqueduc sur divers rues dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de son

Programme de réfection routière 2019 (PPR 2019). "

- DA 198106002 - " D'autoriser le lancement de deux (2) appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies associés aux travaux de reconstruction et planage de chaussée sur une rue artérielle, en vertu de l'article 85, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PPR-PCPR-PRCPR 2019). "

DESCRIPTION

Les travaux à réaliser dans le cadre du Programme de réfection routière (PPR 2019) concernent la reconstruction de la chaussée, la reconstruction de sections de trottoir et de bordure, la construction de saillies, le remplacement de branchements sanitaires, la réfection de conduites d'eau et le remplacement de services d'eau en plomb, là où requis, pour les rues suivantes :

- **Rue de Florence, entre Gouin Est et Somerville** – Reconstruction, remplacement de la conduite d'aqueduc, des services en plomb et des branchements sanitaires – **PPR local – Réalisation 2019**

(Les caractéristiques de la conduite d'aqueduc de la rue de Florence sont les suivantes : PVC DR-18, diamètre de 200mm sur une longueur totale de 80 mètres linéaires)

- **Rue Berri, entre Gouin Est et Park Stanley** – Reconstruction, remplacement de la conduite d'aqueduc, des services en plomb et des branchements sanitaires – **PPR local – Réalisation 2019**

(Les caractéristiques de la conduite d'aqueduc de la rue Berri sont les suivantes : PVC DR-18, diamètre de 200mm sur une longueur totale de 140 mètres linéaires)

- **Avenue d'Auteuil, entre Henri-Bourassa et Gouin Est** – Reconstruction, remplacement de la conduite d'aqueduc, des services en plomb et des branchements sanitaires – **PPR local – Réalisation 2019**

(Les caractéristiques de la conduite d'aqueduc de l'avenue d'Auteuil sont les suivantes : PVC DR-18, diamètre de 200mm sur une longueur totale de 290 mètres linéaires)

- **Rue Waverly, entre Sauvé Ouest et Sauriol Ouest** – Reconstruction, remplacement de la conduite d'aqueduc, des services en plomb et des branchements sanitaires – **PPR local – Réalisation 2019**

(Les caractéristiques de la conduite d'aqueduc de l'avenue d'Auteuil sont les suivantes : PVC DR-18, diamètre de 200mm sur une longueur totale de 160 mètres linéaires)

- **Rue Waverly, entre Sauriol Ouest et Fleury Ouest** – Reconstruction, remplacement de la conduite d'aqueduc, des services en plomb et des branchements sanitaires – **PPR local – Réalisation 2019**

(Les caractéristiques de la conduite d'aqueduc de l'avenue d'Auteuil sont les suivantes : PVC DR-18, diamètre de 200mm sur une longueur totale de 280 mètres linéaires)

- **Rue Waverly, entre Gouin Ouest et Limite Nord** – Reconstruction, remplacement de la conduite d'aqueduc, des services en plomb et des branchements sanitaires – **PPR local – Réalisation 2019**

(Les caractéristiques de la conduite d'aqueduc de l'avenue d'Auteuil sont les

suivantes : PVC DR-18, diamètre de 200mm sur une longueur totale de 165 mètres linéaires)

· **Avenue Bois-de-Boulogne, entre #CIV 10150 et Arthur-Lismer – Reconstruction de trottoirs et de la chaussée – PRR local – Réalisation 2019**

Le choix des tronçons de rues a été déterminé par l'arrondissement en fonction des priorités du plan d'intervention.

Les travaux de reconstruction des conduites d'eau s'inscrivent dans la stratégie de l'eau visant des infrastructures performantes. Ils font partie intégrante des interventions qui contribuent à améliorer la durabilité des infrastructures collectives, le niveau de service rendu aux usagers et la qualité de vie des citoyens concernés.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2019-007 s'est déroulé du 22 mars au 8 avril 2019. Sur six (6) preneurs de cahiers des charges, une (1) entreprise a déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, aucune entreprise n'a expliqué la raison de son désistement, mais le faible taux de dépôt de soumission serait peut-être dû à la période de l'année à laquelle s'est tenu l'appel d'offres et/ou à l'étendue et le type de travaux à réaliser.

La plus basse soumission conforme est celle de Les Entreprises Claude Chagnon inc.

Le tableau des résultats de soumission suivant, résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme	
SOUSSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Entreprises Claude Chagnon inc.	4 997 000,00 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	6 255 179,35 \$
Coûts moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>	4 997 000,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	S/O
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>	S/O
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>	S/O
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme moins estimation)</i>	(1 258 179,35) \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100	-20%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse moins la plus basse)	S/O
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100	S/O
N.B. Total * signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.	

· Les prix de la soumission reçue ont été vérifiés ainsi que tous les documents fournis (cautionnement, lettre d'engagement, AMF, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts) afin de s'assurer de leur conformité. De plus une vérification plus approfondie des documents a été effectuée sur le site web des instances concernées.

Aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation de l'arrondissement a été établie à partir de la moyenne des coûts du marché actuel et des coûts d'anciens projets en tenant compte d'une indexation de ceux-ci.

Il a été constaté que les écarts des coûts (à l'avantage de l'arrondissement) se concentrent principalement sur les items en lien avec la reconstruction de la conduite d'aqueduc.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1), conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est Les Entreprises Claude Chagnon inc. Cette entreprise détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 23 janvier 2014 et une demande de renouvellement a été fait 90 jours avant la date d'échéance. De plus, une vérification directement sur le site internet de l'AMP confirme que Les Entreprises Claude Chagnon inc. apparaît sur le REA (Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter).

Le décret 1049-2013 s'applique également aux sous-contrats rattachés directement ou indirectement au contrat visé, plus spécifiquement en ce qui a trait à des travaux portant pour le même objet et les mêmes matières et qui comporte une dépense égale ou supérieure à \$25 000. À ce stade du sommaire décisionnel, le plus bas soumissionnaire conforme n'a pas finalisé de contrats avec ses sous-traitants. Cependant, l'entrepreneur doit soumettre toutes les informations pertinentes de ses sous-traitants avant le début de l'exécution du contrat ainsi qu'une copie de l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) détenue par le sous-traitant. Le suivi pour les sous-traitants visés par le décret 1049-2013 s'effectuera donc à cette étape.

Les Entreprises Claude Chagnon inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 997 000,00\$.

La dépense totale est donc de 5 634 095,13\$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, un montant de 499 700,00\$ pour les contingences (10%) taxes incluses et les dépenses incidentes pour un montant de 137 395,13\$ taxes incluses.

Les dépenses incidentes comprennent des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, des dépenses pour des travaux d'enlèvement de lampadaires ou de conduit électrique si nécessaire, des incidences pour de la plantation réalisée par l'équipe d'horticulture de l'arrondissement et des frais pour du marquage.

La portion assumée par le SUM, soit la dépense de 2 955 554,56 \$, incluant les taxes, les incidences et les contingences, qui représente un coût net de **2 698 815,27 \$** lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales, est financée par les règlements d'emprunt 18-044 Programme de réfection des rues locales

Cette dépense sera assumée à 52,5% par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) (2 955 554,56 \$) et à 47,5 % par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour un montant global de (2 678 540,57 \$) pour le remplacement de l'aqueduc, des entrées de service et des branchements sanitaires. (Pourcentages arrondis).

La portion assumé par la DRE du Service de l'eau, soit la dépense de 2 678 540,57 \$ incluant les taxes, les incidences et les contingences, représente un coût net de **2 445 864,57 \$** lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales, est financée par le règlement d'emprunt # **18-071**.

La ventilation des dépenses, incluant les contingences et les taxes applicables par année de réalisation est la suivante:

Ventilation des dépenses - Taxes et contingences comprises (2019) - PRR Local			
	SUM	DRE	Total
Trottoir	692 961,29 \$		692 961,29 \$
Pavage	2 180 614,95 \$		2 180 614,95 \$
Aqueduc		2 623 123,75 \$	2 623 123,75 \$
Incidences professionnelles	60 707,94 \$	55 416,81 \$	116 124,75 \$
Incidences techniques	21 270,38 \$		21 270,38 \$
	2 955 554,56 \$	2 678 540,57 \$	5 634 095,13 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux seront réalisés dès la fin de la période de dégel, soit vers la fin du mois de mai 2019 et s'échelonnent jusqu'à la mi-octobre 2019. Ces travaux engendreront des impacts pour les résidents, certains commerçants et pour la circulation. Un réseau d'alimentation temporaire en eau potable sera installé sur les rues où la reconstruction de l'aqueduc est prévue. Un délai de 140 jours calendrier (incluant les jours fériés et les vacances de la

construction) est prévu au contrat. La circulation quant à elle sera gérée selon les clauses prévues au devis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettre(s) et de rencontre(s) avec certains commerçants si nécessaire. Les responsables aux communications de l'arrondissement seront associés afin d'informer les citoyens de ces chantiers par la diffusion d'information par le biais de l'infolettre et des journaux locaux.

Pour les remplacements de services en plomb, la stratégie de communication utilisée sera celle établie dans la Directive sur les remplacements des entrées de services en plomb préparée par la Direction des réseaux d'eau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi de contrat : Avril 2019, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux: Fin mai 2019.

Fin des travaux: Mi-octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 15 avril 2019
Hermine Nicole NGO TCHA, 12 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cédric DUCHESNE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-12

Michel BORDELEAU
Chef de division



Dossier # : 1198106001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Rancourt et au parc Camille dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PRR 2019) - Dépense totale de 1 597 636.75\$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-008 - 6 soumissionnaires.

1. d'autoriser une dépense de 1 597 636,75 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Rancourt et au Parc Camille dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'autoriser une dépense de 139 700,00 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 60 936,75 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;

4. d'accorder à Les Entreprises Claude Chagnon inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 397 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-008;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 55,3% par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) (883 396,97\$) et à 44,7% par la Direction des réseaux d'eau (DRE) (714 239,78\$).

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2019-04-18 09:24

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198106001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Rancourt et au parc Camille dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PRR 2019) - Dépense totale de 1 597 636.75\$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-008 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de réfection routière (PRR), l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Rancourt et au Parc Camille.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 18 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis au courant de cette période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA 19 09 0046 - " D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de voirie visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel qui, avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2019."
- DA 198106001 - " D'autoriser le lancement de trois (3) appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de voirie visant la reconstruction de conduites d'aqueduc sur divers rues dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2019 (PRR 2019). "

DESCRIPTION

Les travaux à réaliser dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR 2019)

concernent la reconstruction de la chaussée, la reconstruction de sections de trottoir, la construction de saillies, le remplacement de branchements sanitaires, la réfection de conduites d'eau et le remplacement de services d'eau en plomb, là où requis, pour les rues suivantes :

- Rue Rancourt, entre la rue Sauriol Est et la rue Fleury Est – Reconstruction, remplacement de la conduite d'aqueduc, des services en plomb et des branchements sanitaires – **PRR local – Réalisation 2019**
- À l'intersection de la rue Camille et du boulevard Gouin Ouest (Parc Camille) – Reconstruction de trottoirs – **PRR local – Réalisation 2019**

Les caractéristiques de la conduite d'aqueduc de la rue Rancourt sont les suivantes : PVC DR-18, diamètre de 200mm sur une longueur totale de 290 mètres linéaires.

Le choix des tronçons de rues a été déterminé par l'arrondissement en fonction des priorités du plan d'intervention.

Les travaux de reconstruction des conduites d'eau s'inscrivent dans la stratégie de l'eau visant des infrastructures performantes. Ils font partie intégrante des interventions qui contribuent à améliorer la durabilité des infrastructures collectives, le niveau de service rendu aux usagers et la qualité de vie des citoyens concernés.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2019-008 s'est déroulé du 22 mars au 8 avril 2019. Sur quatorze (14) preneurs de cahiers des charges, six (6) entreprises ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, aucune entreprise n'a expliqué la raison de son désistement, mais le faible taux de dépôt de soumission serait peut-être dû à la période de l'année à laquelle s'est tenu l'appel d'offres.

La plus basse soumission conforme est celle de Les Entreprises Claude Chagnon inc.

Le tableau des résultats de soumission suivant, résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire.

S-AC-2019-008 - Travaux d'égout, de conduite d'eau, et de voirie sur la rue Rancourt et au Parc Camille dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PRR 2019)

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (TAXES INCLUSES)
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	1 397 000,00 \$
TALVI INC.	1 404 093,68 \$
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	1 447 000,00 \$
9174-5984 QUÉBEC INC (LESAGE EXCAVATION)	1 537 435,01 \$
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 658 111,96 \$
LES ENTREPRISES COGENEX INC.	1 798 318,23 \$
Dernière estimation	1 815 517,34 \$
Coûts moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)	1 540 326,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100	10%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme moins la plus basse conforme)	401 318,23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100	29%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme moins estimation)	-418 517,34 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100	-23%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse moins la plus basse)	7 093,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse X 100	1%

N.B. Total * signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.

- Les prix de soumissions ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues ainsi que tous les documents fournis (cautionnement, lettre d'engagement, AMF, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts) afin de s'assurer de leur conformité. Pour

les trois (3) plus bas soumissionnaires, une vérification plus approfondie des documents a été effectuée sur le site web des instances concernées.

Aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation de l'arrondissement a été établie à partir de la moyenne des coûts du marché actuel et des coûts d'anciens projets en tenant compte d'une indexation de ceux-ci.

Il a été constaté que les écarts des coûts (à l'avantage de l'arrondissement) se concentrent principalement sur les items en lien avec la reconstruction de la conduite d'aqueduc.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1), conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est Les Entreprises Claude Chagnon inc. Cette entreprise détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 23 janvier 2014 et une demande de renouvellement a été fait 90 jours avant la date d'échéance. De plus, une vérification directement sur le site internet de l'AMP confirme que Les Entreprises Claude Chagnon inc. apparaît sur le REA (Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter).

Le décret 1049-2013 s'applique également aux sous-contrats rattachés directement ou indirectement au contrat visé, plus spécifiquement en ce qui a trait à des travaux portant pour le même objet et les mêmes matières et qui comporte une dépense égale ou supérieure à \$25 000. À ce stade du sommaire décisionnel, le plus bas soumissionnaire conforme n'a pas finalisé de contrats avec ses sous-traitants. Cependant, l'entrepreneur doit soumettre toutes les informations pertinentes de ses sous-traitants avant le début de l'exécution du contrat ainsi qu'une copie de l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) détenue par le sous-traitant. Le suivi pour les sous-traitants visés par le décret 1049-2013 s'effectuera donc à cette étape.

Les Entreprises Claude Chagnon inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 397 000,00\$.

La dépense totale est donc de 1 597 636,75\$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, un montant de 139 700,00\$ pour les contingences (10%) taxes incluses et les dépenses incidentes pour un montant de 60 936,75\$ taxes incluses.

Les dépenses incidentes comprennent des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, des dépenses pour des travaux d'enlèvement de lampadaires ou de conduit électrique si nécessaire, des incidences pour de la plantation réalisée par l'équipe d'horticulture de l'arrondissement et des frais pour du marquage.

La portion assumée par le SUM, soit la dépense de 883 396,97\$, incluant les taxes, les incidences et les contingences, qui représente un coût net de **806 659,19 \$** lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales, est financée par le règlement d'emprunt 17-073.

Cette dépense sera assumée à 55,3% par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) (883 396,97 \$) et à 44,7 % par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour un montant global de (714 239,78 \$) pour le remplacement de l'aqueduc, des entrées de service et des branchements sanitaires. (Pourcentages arrondis).

La portion assumée par la DRE du Service de l'eau, soit la dépense de 714 239,78 \$ incluant les taxes, les incidences et les contingences, représente un coût net de **652 196,13 \$** lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales, est financée par le règlement d'emprunt # **18-071**.

La ventilation des dépenses, incluant les contingences et les taxes applicables par année de réalisation est la suivante:

Ventilation des dépenses - Taxes et contingences comprises (2019) - PRR Local			
	SUM	DRE	Total
Trottoir	294 769,71 \$		294 769,71 \$
Pavage	546 930,33 \$		546 930,33 \$
Aqueduc		694 999,97 \$	694 999,97 \$
Incidences professionnelles	23 300,94 \$	19 239,81 \$	42 540,75 \$
Incidences techniques	18 396,00 \$		18 396,00 \$
	883 396,97 \$	714 239,78 \$	1 597 636,75 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux seront réalisés dès la fin de la période de dégel, soit vers la fin du mois de mai 2019 et s'échelonneront jusqu'au mois de juillet 2019. Ces travaux engendreront des impacts pour les résidents, certains commerçants et pour la circulation. Un réseau d'alimentation temporaire en eau potable sera installé sur les rues où la reconstruction de l'aqueduc est prévue. Un délai de 60 jours calendrier (incluant les jours fériés) est prévu au contrat. La circulation quant à elle sera gérée selon les clauses prévues au devis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettre(s) et de rencontre(s) avec certains commerçants si nécessaire. Les responsables aux communications de l'arrondissement seront associés afin d'informer les citoyens de ces chantiers par la diffusion d'information par le biais de l'infolettre et des journaux locaux.

Pour les remplacements de services en plomb, la stratégie de communication utilisée sera celle établie dans la Directive sur les remplacements des entrées de services en plomb préparée par la Direction des réseaux d'eau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi de contrat : Avril 2019, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux: Fin mai 2019.

Fin des travaux: Fin juillet 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 15 avril 2019

Hermine Nicole NGO TCHA, 12 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cédric DUCHESNE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2019-04-12

**Dossier # : 1197930001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de conduite d'eau et de voirie sur les rues Saint-Denis, Suzor-Côté et sur le boulevard Taylor dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PRR 2019) - Dépense totale de 7 399 927,38 \$ \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-004 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 399 927,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau et de voirie sur les rues Saint-Denis, Suzor-Côté et sur le boulevard Taylor dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'autoriser une dépense de 656 990,00 \$, taxes incluse, pour le budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 173 037,38 \$, taxes incluse, pour les frais incidents;
4. d'accorder à Charex inc, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 569 900,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-004;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 65% par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) et à 35% par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour le remplacement de l'aqueduc, des entrées de services et des branchements sanitaires.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2019-04-18 09:27

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197930001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de conduite d'eau et de voirie sur les rues Saint-Denis, Suzor-Côté et sur le boulevard Taylor dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PRR 2019) - Dépense totale de 7 399 927,38 \$ \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-004 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de réfection routière (PRR), l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur les rues Saint-Denis, Suzor-Côté et sur le boulevard Taylor dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans les districts Saint-Sulpice et de Bordeaux-Cartierville. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 18 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19 09 0046 - "D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de voirie visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel qui, avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2019."

- DA 198106001 - "d'autoriser le lancement de trois (3) appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de voirie visant la reconstruction de conduites d'aqueduc sur divers rues dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2019 (PRR 2019)."

DESCRIPTION

Les travaux à réaliser dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR 2019) concernent la reconstruction du réseau d'aqueduc secondaire, de la chaussée, des trottoir,

des bordure, le remplacement des services en plomb et sanitaire là où requis sur les rues suivantes:

- Rue Saint-Denis de l'avenue Émile-Journault à la rue Chabanel Est – Reconstruction de la chaussée et remplacement de l'aqueduc;
- Rue Saint-Denis de la rue Chabanel Est à la limite Nord – Reconstruction de la chaussée
- Rue Suzor-Côté de la rue Laure Conan à la rue Étienne Parent – Reconstruction de la chaussée;
- Rue Suzor-Côté de la rue Étienne Parent au boulevard Taylor – Reconstruction de la chaussée et remplacement de l'aqueduc
- Boul. Taylor de la rue Salaberry à la rue Suzor-Côté – Reconstruction de la chaussée;
- Boul. Taylor de la rue Salaberry à la rue Philippe Hébert – Reconstruction de la chaussée et remplacement de l'aqueduc ;
- Boul. Taylor de la rue James-Morrice à la rue Philippe Hébert – Reconstruction de la chaussée et remplacement de l'aqueduc.

Le choix des tronçons de rues a été déterminé par l'arrondissement en fonction des priorités du plan d'intervention.

Les travaux de reconstruction des conduites d'eau s'inscrivent dans la stratégie de l'eau visant des infrastructures performantes. Ils font partie intégrante des interventions qui contribuent à améliorer la durabilité des infrastructures collectives, le niveau de service rendu aux usagers et la qualité de vie des citoyens concernés.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2019-004 s'est déroulé du 22 mars au 8 avril 2019. Sur huit (8) preneurs de cahiers des charges, quatre (4) entreprises ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, aucune entreprise n'a expliqué la raison de son désistement, mais le faible taux de dépôt de soumission serait probablement dû à la période de l'année laquelle l'appel d'offres s'est tenue. La plus basse soumission conforme est celle de Charex inc.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme	
SOUSSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Charex inc.	6 569 900,00 \$
Construction Bau-Val inc.	6 837 000,00 \$
Les Entreprises Claude Chagnon inc.	6 914 203,00 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	7 209 000,00 \$
Dernière estimation	8 147 259,00 \$
Coûts moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>	6 882 525,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>	639 100,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>	10%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme moins estimation)</i>	-1 577 359,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100</i>	-19%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse)</i>	267 100,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	4%

N.B. Total * signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.

· Les prix de soumissions ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues ainsi que tous les documents fournis (cautionnement, lettre d'engagement, AMF, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts) afin de s'assurer de leur conformité. Pour les quatre (4) soumissionnaires, une vérification approfondie des documents a été effectuée sur le site web des instances concernés.

Aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation de l'arrondissement a été établie à partir de la moyenne des coûts du marché actuel et des coûts d'anciens projets en tenant compte d'une indexation de ceux-ci. Il a été constaté que les écarts des coûts (à l'avantage de l'arrondissement) se concentrent principalement sur les items en lien avec la reconstruction de la conduite d'aqueduc.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière

de contrats publics (Loi 1), conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est Charex inc. laquelle est en vigueur depuis le 22 février 2017, cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 octobre 2019. De plus, une vérification directement sur le site internet de l'AMP confirme que Charex inc. apparaît sur le REA (Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter).

Le décret 1049-2013 s'applique également aux sous-contrats rattachés directement ou indirectement au contrat visé, plus spécifiquement en ce qui a trait à des travaux portant pour le même objet et les mêmes matières et qui comporte une dépense égale ou supérieure à \$25 000. À ce stade du sommaire décisionnel, le plus bas soumissionnaire conforme n'a pas finalisé de contrats avec ses sous-traitants. Cependant, l'entrepreneur doit soumettre toutes les informations pertinentes de ses sous-traitants avant le début de l'exécution du contrat ainsi qu'une copie de l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) détenue par le sous-traitant. Le suivi pour les sous-traitants visés par le décret 1049-2013 s'effectuera donc à cette étape.

Charex inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 6 569 900,00 \$, taxes incluses.

La dépense totale est donc de 7 399 927,38 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, un montant de 656 990,00 \$ pour les contingences (10 %) et les dépenses incidentes pour un montant de 173 037,38 \$, taxes incluses.

Les dépenses incidentes comprennent des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, des dépenses pour des travaux d'enlèvement de lampadaires ou de conduit électrique si nécessaire, des incidences pour de la plantation réalisée par l'équipe d'horticulture de l'arrondissement et des frais pour du marquage.

Cette dépense sera assumée à 65 % par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) (4 796 219,54 \$) et à 35 % par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour un montant de (2 603 707,84\$) pour le remplacement de l'aqueduc, des entrées de services et des branchements sanitaires. (pourcentages arrondis).

La portion assumée par le SUM, soit la dépense de 4 796 219,54 \$ taxes incluses représente un coût net de 4 379 587,73 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financée par le règlement d'emprunt # 18-044 Programme de réfection des rues locales.

La portion assumée par la DRE du Service de l'eau, soit la dépense de 2 603 707,84 \$ taxes incluses, représente un coût net de 2 377 532,30 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financée par le règlement d'emprunt # 18-071.

La ventilation des dépenses, incluant les contingences et les taxes applicables la suivante:

Ventilation des dépenses - Taxes et contingences comprises (2019) - PRR Local			
	SUM	DRE	Total
Trottoir	1 291 759,82 \$		1 291 759,82 \$
Pavage	3 384 976,38 \$		3 384 976,38 \$
Aqueduc		2 550 153,79 \$	2 550 153,79 \$
Incidences professionnelles	98 212,96 \$	53 554,04 \$	151 767,00 \$
Incidences techniques	21 270,38 \$		21 270,38 \$
	4 796 219,54 \$	2 603 707,84 \$	7 399 927,38 \$

Ces montants incluent les contingences et les taxes applicables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux seront réalisés dès la période de dégel, vers la fin du mois de mai 2019 et s'échelonnent jusqu'à la mi-octobre 2019. Cela engendrera des impacts pour les résidents, certains commerçants et pour la circulation. Un réseau d'alimentation temporaire en eau potable sera installé sur les tronçon ou la reconstruction de l'aqueduc est prévue. Les travaux ont une durée contractuelle de 130 jours de calendrier à l'intérieur de la période. La circulation sera gérée telle que décrite dans le devis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettre et de rencontre avec certains commerçants si nécessaire. Les responsables aux communications de l'arrondissement seront associés afin d'informer les citoyens de ces chantiers par la diffusion d'information par le biais de l'infolettre et des journaux locaux. Pour les remplacements de service en plomb, la stratégie de communication utilisée sera celle établie dans la Directive sur les remplacements des entrées de services en plomb préparée par la Direction des réseaux d'eau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi de contrat : mai 2019, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux: fin mai 2019.

Fin des travaux: mi-octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 15 avril 2019
Hermine Nicole NGO TCHA, 12 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu CARRIER
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2019-04-12



Dossier # : 1183060043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA18 09 0276 en remplaçant le montant de 191 154 \$ apparaissant au tableau des contributions financières par 144 809 \$.

Il est recommandé

DE modifier la résolution CA18 09 0276 en remplaçant le montant de 191 154 \$ apparaissant au tableau des contributions financières par 144 809 \$.

Signé par Sylvie PARENT **Le** 2019-01-21 10:28

Signataire :

Sylvie PARENT

Chef de division
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs



Dossier # : 1183060043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières additionnelles d'un montant de 20 723 \$, à certains organismes, majorant le montant total accordé de 840 683 \$ à 861 406 \$ / Approuver les addenda aux conventions (réf. CA18 09 0276).

Il est recommandé :

- D'octroyer des contributions financières additionnelles d'un montant de 20 723 \$, aux organismes suivants, majorant le montant total accordé de 840 683 \$ à 861 406 \$ / Approuver les addenda aux conventions (réf. CA18 09 0276) :

Organismes	Programme camps de jour	
Service des Loisirs Ste-Odile	Jeunes animateurs bénévoles	6 211 \$
	Projet parc Louisbourg	6 807 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet estival intégré	7 705 \$
Total		20 723 \$

- D'imputer les montants conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière ci-joint.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2019-03-28 14:16

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1183060043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville / Approuver l'addenda à la convention (réf. CA18 09 0276).

Il est recommandé :

- D'octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, majorant le montant total accordé de 861 406 \$ à 880 552 \$ / Approuver l'addenda à la convention (réf. CA18 09 0276).
- D'imputer le montant conformément aux renseignements inscrits aux documents d'intervention financière ci-joints.

Signé par Dominique PAQUIN **Le** 2019-04-17 13:36

Signataire :

Dominique PAQUIN

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1183060043**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA18 09 0276 en remplaçant le montant de 191 154 \$ apparaissant au tableau des contributions financières par 144 809 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

Une erreur d'écriture s'est glissée lors de la préparation de la résolution CA18 09 0276 adoptée le 10 décembre 2018.

À cet effet, une correction doit être apportée au montant apparaissant dans la colonne « TOTAL 2019 » à la ligne correspondant à l'organisme ci-après mentionné, soit :

-Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal : 144 809 \$ au lieu de 191 154 \$.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Françine D LÉVESQUE
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION **Dossier # :1183060043**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières additionnelles d'un montant de 20 723 \$, à certains organismes, majorant le montant total accordé de 840 683 \$ à 861 406 \$ / Approuver les addenda aux conventions (réf. CA18 09 0276).

CONTENU

CONTEXTE



Contenu	
----------------	--

Octroyer des contributions financières additionnelles d'un montant de 20 723 \$, à certains organismes, majorant le montant total accordé de 840 683 \$ à 861 406 \$ / Approuver les addenda aux conventions (réf. CA18 09 0276).

Conformément aux conventions en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019, la DCSLDS souhaite accorder aux organismes concernés des contributions financières pour l'année 2019 dans le cadre du programme suivant :

- Camps de jour.

Les montants des contributions financières 2019 ont été déterminés à la suite d'un dépôt de projet dans le cadre des critères établis aux programmes et en fonction des budgets 2019 de l'arrondissement.

L'imputation budgétaire pour cette dépense est indiquée au document d'intervention financière ci-joint.

Organismes	Programme camps de jour	
Service des Loisirs Ste-Odile	Jeunes animateurs bénévoles	6 211 \$
	Projet parc Louisbourg	6 807 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet estival intégré	7 705 \$
Total		20 723 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain
GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline LÉGÈRE
Chef de division - Sports et loisirs

IDENTIFICATION

Dossier # :1183060043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville / Approuver l'addenda à la convention (réf. CA18 09 0276).

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, majorant le montant total accordé de 861 406 \$ à 880 552 \$ / Approuver l'addenda à la convention (réf. CA18 09 0276).

La contribution additionnelle de 3 160 \$ accordée à l'organisme permettra de tenir cinq activités intitulées « *Bon voisinage* » durant la période estivale 2019. Ces activités visent à rassembler des citoyens lors d'un événement festif, afin d'échanger sur les meilleures pratiques d'entraide entre voisins désirant effectuer une protection mutuelle du bien collectif, ainsi que sur la sécurité routière et la sécurité lors des déplacements dans les parcs et autres places publiques. En 2016, 2017 et 2018, ces événements ont connu un grand succès. Les activités *Bon voisinage* se tiennent généralement à quatre ou cinq endroits stratégiques. Nous avons choisi, pour la période estivale 2019, de tenir 4 événements dans les parcs suivants : Parc nature de l'île de la Visitation, de Louisbourg, Nicolas-Viel et parc St-Simon. La dépense de 3 160 \$ est entièrement assumée par la Ville centre – Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale (SDIS) - dans le cadre du programme Tandem.

En 2003, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a mis en place des projets visant à assurer une présence dans les parcs et pistes cyclables durant la période estivale. La contribution additionnelle de 15 986 \$ accordée à l'organisme permettra de déployer le projet « *Patrouille cycliste dans les parcs et pistes cyclables* » visant à assurer une présence rassurante pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement ; à contribuer à la réappropriation des espaces publics (présence dans les parcs, participation à des fêtes de quartier ou autres événements) ; à accroître le sentiment de sécurité (contact avec les citoyens, sensibilisation sur la sécurité à vélo, rappel des règlements) ; à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie par une présence active (entre autres, en signalant les anomalies aux instances concernées) ; à participer au maintien de la sécurité en signalant tout incident au Service de la police. Pour 2019, deux (2) patrouilleurs s'ajouteront à l'équipe régulière afin de contribuer à la campagne estivale de communication sur la propreté « *Le but c'est la propreté. Fais ta part* ». Tout en assurant les tâches en lien avec la sécurité et le sentiment de sécurité, ces patrouilleurs informeront et sensibiliseront les citoyens à l'importance d'agir adéquatement afin d'assurer la propreté des lieux publics. La dépense de 15 986 \$ est entièrement

assumée par l'arrondissement.

L'imputation budgétaire pour cette dépenses est indiquée aux documents d'intervention financière ci-joints.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 15 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie B BENJAMIN

Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1183060043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions à intervenir avec les organismes partenaires pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2019 et octroyer des contributions financières totalisant 840 683 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (DCSLDS) entretient une relation de collaboration avec des organismes actifs de l'arrondissement afin d'offrir à la population des services de qualité, accessibles et diversifiés. Cette relation se formalise par la signature de conventions et l'octroi de contributions financières.

Les conventions de contributions financières qui sont présentement en vigueur seront échues le 31 décembre 2018. À la suite d'un processus d'évaluation avec chacun des organismes concernés, la DCSLDS recommande d'approuver les nouvelles conventions ci-jointes pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2019, et d'accorder les contributions financières énumérées dans la recommandation jointe à ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 090308 - Approuver les conventions à intervenir avec les organismes partenaires pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2018 et octroyer des contributions financières totalisant 710 914 \$.

DESCRIPTION

Conformément aux conventions en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019, la DCSLDS souhaite accorder aux organismes concernés des contributions financières pour l'année 2019 dans le cadre des programmes suivants :

- Loisirs;
- Camps de jour;
- Sports;
- Jeunesse;
- Sécurité urbaine;
- Entretien sanitaire.

Les montants des contributions financières 2019 ont été déterminés à la suite d'un appel de projet dans le cadre des critères établis aux programmes et en fonction des budgets 2019 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les contributions financières aideront les organismes à poursuivre leur offre de services à la population d'Ahuntsic-Cartierville. Ces contributions financières ont également un effet de levier sur la bonification de l'accessibilité à l'offre de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des contributions financières s'élève à 840 683 \$ prévus au budget 2019 de la DCSLDS, conformément au document d'intervention financière joint au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de telles contributions, les organismes devraient majorer leur tarification et supprimer ou suspendre des activités ou des programmes. Ceci aurait des impacts significatifs sur la clientèle du secteur. La contribution prévue pour le soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine est également nécessaire pour assurer la sécurité des citoyens, via divers programmes prévus à cette fin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités et les programmes offerts par les organismes font l'objet de publicité dans les diverses publications de l'arrondissement de même que dans les journaux locaux et elles sont diffusées sur le site Internet de la Ville. Les milieux scolaires en font aussi la promotion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les employés de la DCSLDS responsables du suivi des conventions sont en lien constant avec les dirigeants des organismes, ce qui permet à l'arrondissement d'effectuer auprès de ceux-ci un suivi régulier de leur plan d'action et de leurs programmes. Les organismes sont également tenus de fournir régulièrement un relevé de leurs dépenses et un compte rendu concernant les inscriptions et la fréquentation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain
GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Carole GUÉRIN, 22 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée TRUDEAU
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-21

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1193060015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention à intervenir avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2019 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière de 96 151 \$.

Il est recommandé :

- D'approuver la convention avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite du plan d'action 2019 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet;
- D'octroyer une contribution financière au montant de 96 151 \$;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le Service de la diversité sociale et des sports.

Signé par Dominique PAQUIN **Le** 2019-04-16 12:48

Signataire :

Dominique PAQUIN

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1193060015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention à intervenir avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2019 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière de 96 151 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En 2019, un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal a été octroyé pour soutenir les actions reliées au plan d'intervention issu de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 09 0109 (14 mai 2018) - Approuver la convention à intervenir avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2018 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière de 96 151 \$. (1183060018)

CA17 090070 (10 avril 2017) - Approuver la convention avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES (C.L.I.C.) DE BORDEAUX-CARTIERVILLE pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2017 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière au montant de 96 151 \$ (1173060011).

CA16 090080 (11 avril 2016) - Approuver la convention avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2016 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien/Grenet et octroyer une contribution financière au montant de 96 151 \$ (1166839001).

DESCRIPTION

La contribution financière octroyée au CLIC permettra de poursuivre la phase II de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet. Le document « *CLIC RUI B-C Tableau Priorités 2019* » décrit les objectifs identifiés selon la priorisation approuvée par le Comité local de revitalisation et les projets qui ont été retenus pour 2019 selon l'enveloppe financière disponible.

JUSTIFICATION

L'arrondissement réitère sa confiance en la concertation de quartier et mandate de nouveau le CLIC pour la mise en œuvre du plan d'action tout en maintenant le modèle du leadership partagé CLIC/Arrondissement.

Sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal.

Organisme : CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.)

Montant octroyé : 96 151 \$

Imputation budgétaire : 2101-00100000-101235-05803-61900-016491

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUI de la Ville de Montréal contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable. Cette entente s'inscrit dans la priorité d'intervention « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » du Plan de développement de la collectivité montréalaise « Montréal durable 2016-2020 ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les actions réalisées par les RUI permettent de contribuer à la revitalisation des quartiers en améliorant les conditions de vie des citoyens, en établissant des projets structurants et pérennes, et en conjuguant les efforts de la communauté.

À court terme : assurer et coordonner la poursuite du plan d'action. Maintenir la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens autour de la démarche.

À long terme : améliorer à la fois les conditions de vie de la population et le cadre physique de la zone ciblée dans une optique de changement durable et développer un sentiment d'appartenance et d'engagement à l'égard du quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les modalités de visibilité prévues à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tel que prévu au plan d'action joint au dossier décisionnel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Chantal CROZE, 12 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie B BENJAMIN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-10

Sylvie LABRIE
Chef de division - Culture, bibliothèques et
développement social
en remplacement de :
M. Jocelyn Gauthier, directeur CSLDS



Dossier # : 1198313001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente à intervenir avec Concertation Montréal (CMTL) concernant la participation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le projet MTElles, pour une période d'environ neuf mois, soit d'avril à décembre 2019.

Il est recommandé d'autoriser la signature du protocole d'entente avec Concertation Mtl pour le projet MTElles.

Signé par Lisa SIMINARO **Le** 2019-04-23 18:30

Signataire : Lisa SIMINARO

Directrice Performance greffe et services administratifs
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1198313001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente à intervenir avec Concertation Montréal (CMTL) concernant la participation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le projet MTElles, pour une période d'environ neuf mois, soit d'avril à décembre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Malgré l'existence des mécanismes de consultation et de participation publics, initiés par la Ville de Montréal, on constate que les femmes sont moins actives et peu présentes dans les instances de vie démocratiques. Pourtant, elles sont particulièrement touchées par les décisions ayant un impact sur leurs conditions de vie : le logement, les mesures de conciliation travail-famille, la sécurité, le transport, la santé, l'éducation, l'emploi, etc. C'est pour cette raison que Concertation Montréal (CMTL), en collaboration avec la Coalition montréalaise des Tables de quartier et Relais-femmes, mène le projet *Participation égalitaire des femmes à la vie démocratique municipale et communautaire* (MTElles) financée par Condition féminine Canada (2017-2020). Ce projet vise à promouvoir la participation des femmes dans les opportunités de participation et consultations citoyennes à Montréal. Avec cette entente, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sera un des terrains montréalais d'expérimentation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Différents axes d'intervention seront expérimentés à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le cadre du conseil d'arrondissement et des consultations publiques. Puisqu'elles occupent une part importante de la population sur le territoire de l'arrondissement, un accent particulier sera mis sur la participation des femmes issues de la diversité culturelle.

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet vise ultimement à favoriser la présence des femmes dans les instances démocratiques de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communication dans les faits saillants suivant le conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lors des conseils d'arrondissement de 2019 et des consultations publiques qui se tiendront Concertation Montréal sera présent pour observer et récolter des données sur la participation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Liane MORIN
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2019-04-17



Dossier # : 1195889001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente relative à l'installation et au maintien de mobilier urbain sur une partie de la propriété de La Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille de Bordeaux-Cartierville.

Approuver un projet d'entente relative à l'installation et au maintien de mobilier urbain sur une partie de la propriété de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-Bordeaux-Cartierville.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2019-04-12 15:08

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195889001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente relative à l'installation et au maintien de mobilier urbain sur une partie de la propriété de La Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille de Bordeaux-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

Un projet d'implantation de mobilier urbain favorisant l'embellissement du boulevard Gouin Ouest a été mené par l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO), en partenariat avec plusieurs commerçants, le Clic ainsi que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. En 2017 et 2018, ce sont 16 nouveaux bancs ainsi que 7 nouvelles poubelles qui ont été fournis et installés par l'arrondissement. Les représentants de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-Bordeaux-Cartierville, anciennement connue sous le nom de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges, ont manifesté leur intérêt au projet à l'automne 2018.

Étant donné l'absence d'emprise publique, l'arrondissement a proposé aux représentants de la Fabrique de fournir certains éléments de mobilier urbain sur une partie de leur propriété. À la demande de l'Archevêché de Montréal, l'arrondissement a fourni un projet d'entente élaboré par le service du greffe de la Ville de Montréal en décembre 2018 (document juridique annexé) et une réponse positive de l'Archevêché a été acheminée à l'arrondissement le 23 mars 2019 (annexe 1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le cadre du projet d'embellissement de Gouin Ouest, La Fabrique et l'arrondissement conviennent d'installer une dalle de béton, un banc et une poubelle sur la propriété de la Fabrique conformément aux croquis soumis à l'Archevêché par l'arrondissement (annexe 2). L'installation, l'entretien, la réparation ou le remplacement du mobilier seront réalisés aux frais de l'arrondissement qui assumera tout dommage subi par la Fabrique résultant de cette installation. En contrepartie, la Fabrique mettra à la disposition de l'arrondissement la parcelle de terrain requise sans frais.

JUSTIFICATION

À la demande de l'AgaGO et du Clic, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a autorisé la fourniture et l'installation de mobilier urbain en faveur de l'embellissement du secteur

commercial de Gouin Ouest. Les partenaires, quant à eux, se sont engagés à fournir un schéma d'implantation et à obtenir l'approbation des commerçants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un investissement de 3 650\$ est requis dans le cadre de la présente entente ce qui inclue 1 banc, 1 poubelle, la livraison du mobilier et 1 dalle de béton.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'embellissement du quartier d'affaires contribue à la qualité des milieux de vie et à leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le résultat escompté en est l'amélioration de la visibilité du secteur, l'embellissement de la rue et un aspect utilitaire pour les personnes âgées fréquentant la Fabrique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'installation est prévue au cours de l'été 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Colette BOUDRIAS

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ

Le : 2019-04-12

Commissaire adj- Développement économique Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1193757003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2019.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec;

Il est recommandé :

De prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2019.

Signé par Lisa SIMINARO **Le** 2019-04-03 17:26

Signataire : Lisa SIMINARO

Directrice Performance greffe et services administratifs
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1193757003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2019.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance et d'approuver le rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour les périodes du 1er au 31 mars 2019.

JUSTIFICATION

Un rapport au conseil d'arrondissement doit être fait conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUPUIS
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Mario LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources
financières - c/e

Le : 2019-04-02



Dossier # : 1198313002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la charte du budget participatif d'Ahuntsic-Cartierville et affecter un montant de 250 000 \$ provenant de la réserve de développement.

Il est recommandé:

- d'adopter la charte du budget participatif, dont le document est joint au sommaire décisionnel;
- d'affecter une somme de 250 000\$ provenant de la réserve du développement de l'arrondissement;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Lisa SIMINARO **Le** 2019-04-23 18:30

Signataire : Lisa SIMINARO

Directrice Performance greffe et services administratifs
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1198313002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la charte du budget participatif d'Ahuntsic-Cartierville et affecter un montant de 250 000 \$ provenant de la réserve de développement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville lance une première édition du budget participatif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le budget participatif est un processus annuel qui permet à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget de l'arrondissement. Les résident(e)s sont invités à proposer des projets visant l'amélioration de leur milieu de vie. Ces projets, après étude de faisabilité par l'arrondissement, seront soumis à un vote ouvert à toute personne habitant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville âgé de 12 ans et plus.

JUSTIFICATION

Le processus de budget participatif vise à:

- Initier la population à la vie démocratique municipale;
- Impliquer la population dans l'amélioration de leur milieu de vie en faisant appel à leur expertise et à leur créativité;
- Favoriser la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance au milieu de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe allouée au budget participatif 2019 pour la réalisation de projets est d'un montant de 250 000 \$ provenant de la réserve de l'arrondissement. L'arrondissement prévoit des ressources humaines et financières afin d'encadrer et de communiquer la démarche. Ces ressources s'ajoutent à l'enveloppe dédiée de 250 000\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable fait parti des principes qui guident le budget participatif. Les projets choisis devront répondre à l'impératif issu du Rapport de Brundtland en 1987: "Faire des choix qui permettent de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ultimement, des projets réfléchis et choisis par la population verront le jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plusieurs actions de communication seront menées pour faire connaître la démarche et inviter la population à participer: communiqué, création d'une page de la plateforme Réalisons Mtl, annonces publicitaires, publications sur les réseaux sociaux, etc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier à avril 2019 : Préparation du processus et communication auprès de la population;
Mai et juin 2019 : Collecte des idées de projets en ateliers;
Été 2019 : Préanalyse des idées par l'arrondissement;
Septembre 2019 : Forum de développement de projets et établissement d'une liste de projets préliminaire;
Octobre 2019 : Analyse technique, juridique et évaluation des coûts des projets par l'arrondissement pour vérifier l'admissibilité et la faisabilité de ceux-ci;
Fin octobre 2019 : Établissement de la liste finale des projets avec le comité de pilotage;
Mi-novembre à mi-décembre 2019 : Dévoilement des projets mis au vote et période de vote (1 mois);
Janvier 2020 : Annonce des projets priorisés par la population;
Février 2020 : Résolution du conseil d'arrondissement énonçant publiquement les projets à réaliser;
Février à avril 2020 : Planification de l'édition 2020;
2020 et 2021 : Mise en œuvre des projets votés en 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Liane MORIN
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-17

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1196624006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales et de travaux d'aqueduc, d'égout domestique pluvial et unitaire dans le cadre d'un projet de construction de bâtiments d'habitation situés sur le lot 1 488 873 du cadastre du Québec - 10000, rue Meilleur - Zone 0317.

Il est recommandé d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales et de travaux d'aqueduc, d'égout domestique pluvial et unitaire dans le cadre d'un projet de construction de bâtiment d'habitation situés sur le Lot 1 488 873 du cadastre du Québec - Zone 0317.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2019-04-17 09:27

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196624006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales et de travaux d'aqueduc, d'égout domestique pluvial et unitaire dans le cadre d'un projet de construction de bâtiments d'habitation situés sur le lot 1 488 873 du cadastre du Québec - 10000, rue Meilleur - Zone 0317.

CONTENU

CONTEXTE

La compagnie Construction Musto Inc. (9303-6473 Québec Inc.) projette de construire des bâtiments multi logements situés sur le lot compris entre la rue Sauvé ouest, la rue Meilleur, la ligne de chemin de fer appartenant au CP et la rue Place Meilleur, plus précisément sur le lot 1 488 873. D'une superficie de 32 940 m², le lot était occupé jusqu'en 2018 par une usine d'emballage désaffecté qui avait cessé l'ensemble de ses activités à cette location en 2010.

Le projet comprend la construction de sept (7) bâtiments multi logements dont un bâtiment à volet social. Les bâtiments auront tous entre quatre (4) et six (6) étages et un nombre d'unités d'habitation variant entre 40 et 78 unités pour un total de 462 unités pour l'ensemble du projet. Afin de desservir ces bâtiments, il est également considéré de construire une rue publique sur environ 300 mètres incluant les réseaux d'eau potable, d'égouts sanitaires et pluviaux ainsi que la gestion des eaux pluviales.

Une attestation de non-objection est donc demandée à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du dépôt au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) de la demande d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) pour la construction des réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 090259 - Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la construction de plusieurs immeubles résidentiels au 10 000, rue Meilleur - Lot 1 488 873 du cadastre du Québec - Zone 0317. (dossier en référence 1114039012).

- CA18 090293 - Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser un mode d'implantation « isolé » au lieu de « jumelé » et une hauteur hors-sol de 0,61

mètre au lieu de 13,26 mètres pour une partie du bâtiment résidentiel projeté au 10010, rue Meilleur - Lot 1 488 873 du cadastre du Québec (futur lot 6 191 171).

DESCRIPTION

Les travaux spécifiques à cette demande de non-objection concernent de façon non exhaustive les travaux suivant:

- Un réseau d'eau potable d'environ 310 mètres linéaire avec l'ensemble des branchements de services projetés, les bornes d'incendies et raccordement au réseau existant.
- Un réseau d'égout sanitaires d'environ 235 mètres linéaires incluant les différents branchements sanitaires projetés et le raccordement au réseau existant.
- Un réseau d'égout pluvial d'environ 235 mètres linéaires incluant les puisards et les différents branchements de services pluvial des bâtiments ainsi que le raccordement au réseau existant.

JUSTIFICATION

Les travaux décrits sont assujettis à l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement et nécessitent une autorisation du MELCC, laquelle est subordonnée par la délivrance de la Ville de Montréal d'une attestation de non-objection.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact causé par un report ou un refus du présent dossier retarderait la délivrance de l'autorisation par le MELCC et par conséquent, retarderait le début des travaux d'infrastructures ainsi que la construction des bâtiments. Parmi les bâtiments à construire, certains sont du type "logement social".

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves FAUCHER, Service de l'eau
Lahcen ZAGHLOUL, Service de l'eau

Lecture :

Lahcen ZAGHLOUL, 16 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie SIMARD
ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2019-04-16



Dossier # : 1194746004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières totalisant 5 800 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est recommandé d'octroyer des contributions financières totalisant 5 800 \$ aux différents organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités:

200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or John-Caboto)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Maria S.S. Delle Grazie)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Les Pionniers)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Marcelin-Wilson)
200 \$	LES RETROUVAILLES (RÉSIDENCE)
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES
200 \$	SERVICE DES LOISIRS CHRIST-ROI
200 \$	ASSOCIATION MONTRÉLAISE DE JELSI
200 \$	CLUB 50 ANS + DE CLAUDE-ROBILLARD
200 \$	CLUB SOCIAL HENRI-JULIEN
200 \$	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU DOMAINE DE SAINT-SULPICE
200 \$	ASSOCIATION FAMILIALE DES LOCATAIRES ANDRÉ-GRASSET
200 \$	ENTRE-MAISONS AHUNTSIC
200 \$	LES COPAINS DE ST-SIMON
200 \$	CLUB DE BOCCE L'ACADIE
100 \$	CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC (CENTRE DE LOISIRS SAINTS-MARTYRS-CANADIENS)
200 \$	ASSOCIATION CANINE DU PARC AHUNTSIC
200 \$	VILLE EN VERT (pour le comité bénévole du jardin communautaire Deschamps)
200 \$	VILLE EN VERT (pour le comité bénévole du jardin communautaire Marcelin-Wilson)

200 \$	VILLE EN VERT (pour le comité bénévole du jardin communautaire Pierre-Lapointe)
200 \$	COMITÉ LOGEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE
100 \$	CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC (CENTRE DE LOISIRS SAINTS-MARTYRS-CANADIENS)
200 \$	CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES
200 \$	SOLIDARITÉ AHUNTSIC
200 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200 \$	LES AMIS DU VILLAGE HISTORIQUE DU SAULT-AU-RÉCOLLET (AVHSR)
200 \$	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	ASSOCIATION DE BASEBALL AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	FESTIVAL ITALIANO INC.

et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2019-04-12 11:41

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194746004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières totalisant 5 800 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont pris connaissance des demandes de soutien financier de différents organismes du territoire afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités et octroient les sommes ci-après énumérées:

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Hadrien Parizeau, conseiller de la Ville - District de Saint-Sulpice

- 200 \$ CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or John-Caboto)
- 200 \$ CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Maria S.S. Delle Grazie)
- 200 \$ CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Les Pionniers)
- 200 \$ CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Marcelin-Wilson)
- 200 \$ LES RETROUVAILLES (RÉSIDENCE)
- 200 \$ CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES
- 200 \$ SERVICE DES LOISIRS CHRIST-ROI
- 200 \$ ASSOCIATION MONTRÉLAISE DE JELSI
- 200 \$ CLUB 50 ANS + DE CLAUDE-ROBILLARD
- 200 \$ CLUB SOCIAL HENRI-JULIEN
- 200 \$ SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU DOMAINE DE SAINT-SULPICE
- 200 \$ ASSOCIATION FAMILIALE DES LOCATAIRES ANDRÉ-GRASSET
- 200 \$ ENTRE-MAISONS AHUNTSIC
- 200 \$ LES COPAINS DE ST-SIMON
- 200 \$ CLUB DE BOCCE L'ACADIE

Émilie Thuillier, mairesse d'Ahuntsic-Cartierville

- 100 \$ CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC (CENTRE DE LOISIRS SAINTS-MARTYRS-CANADIENS)

Nathalie Goulet, conseillère de la Ville - District d'Ahuntsic

200 \$ ASSOCIATION CANINE DU PARC AHUNTSIC
200 \$ VILLE EN VERT (pour le comité bénévole du jardin communautaire Deschamps)
200 \$ VILLE EN VERT (pour le comité bénévole du jardin communautaire Marcelin-Wilson)
200 \$ VILLE EN VERT (pour le comité bénévole du jardin communautaire Pierre-Lapointe)
200 \$ COMITÉ LOGEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Jérôme Normand, conseiller de la Ville - District du Sault-au-Récollet

100 \$ CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC (CENTRE DE LOISIRS SAINTS-MARTYRS-CANADIENS)
200 \$ CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES
200 \$ CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES
200 \$ SOLIDARITÉ AHUNTSIC
200 \$ SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200 \$ LES AMIS DU VILLAGE HISTORIQUE DU SAULT-AU-RÉCOLLET (AVHSR)
200 \$ SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$ ASSOCIATION DE BASEBALL AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$ FESTIVAL ITALIANO INC.

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En provenance des budgets discrétionnaires des élus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que ces octrois de contributions financières sont en conformité aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo
DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAUZON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-05

Lisa SIMINARO
Directrice Performance greffe et services
administratifs



Dossier # : 1195320001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant de 250 000 \$, provenant de la réserve développement, pour la mise en oeuvre de différentes actions reliées au Plan propreté 2018-2021 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, pour l'année 2019.

Considérant l'attestation de conformité rendu par la Direction des travaux publics, il est recommandé:

D'affecter un montant de 250 000 \$, provenant de la réserve développement, pour la mise en oeuvre de différentes actions reliées au Plan propreté 2018-2021 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, pour l'année 2019;

D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière.

Signé par Dominique PAQUIN **Le** 2019-04-18 07:42

Signataire :

Dominique PAQUIN

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1195320001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant de 250 000 \$, provenant de la réserve développement, pour la mise en oeuvre de différentes actions reliées au Plan propreté 2018-2021 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, pour l'année 2019.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en place d'un Plan propreté représente une des priorités 2019 faisant partie du plan stratégique 2018-2021 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Dans le but de réaliser des objectifs qu'il s'est donnés pour bonifier la qualité de vie des citoyens sur son territoire, l'arrondissement souhaite mettre en action son Plan en améliorant la propreté dans les parcs, les parcs à chiens, autour des plateaux sportifs et des écoles.

Le respect de la réglementation relative à la gestion des matières résiduelles constitue également un enjeu des plus importants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le budget alloué permettra de mettre en place les actions suivantes pour 2019 :

- Bonification du Programme accueil et entretien dans les parcs par l'ajout d'un employé au parc Saint-Paul-de-la-Croix pendant une période de 22 semaines ainsi que l'ajout d'un employé au parc Raimbault, pour la même période;
- Création de trois postes temporaires d'inspecteur du domaine public et d'un poste temporaire d'agent des travaux publics;
- Élaboration d'un plan de communication.

Ces ressources permettront d'informer la population, de traiter les plaintes et d'accélérer le traitement des requêtes et d'effectuer des services d'inspection le soir et les fins de semaine.

JUSTIFICATION

Les actions qui seront réalisées permettront de répondre aux divers enjeux de propreté et de gestion des matières résiduelles. Le plan de communication vise à informer et sensibiliser les usagers à adopter un sens civique dans les espaces publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de cette dépense provient en totalité de la réserve de développement. Voir l'intervention de la Direction performance, greffe et services administratifs pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La création des postes cités consolide la priorité n°5 du Plan stratégique de développement durable 2019-2025 qui est de renforcer la capacité de résilience de notre cadre bâti et de nos espaces naturels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout des ressources permettra de réaliser les objectifs du Plan propreté 2018-2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le montant affecté à la réalisation du plan de communication servira à développer les outils de communication suivants: annonces journaux dans les médias locaux, panneaux de rues, affiches, capsules d'animation, médias sociaux, infolettre et site Internet de l'arrondissement.

Le montant total affecté au Plan propreté sera annoncé dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil du 6 mai.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2019: production d'un bilan

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville
Isabelle MEUNIER, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Isabelle MEUNIER, 17 avril 2019
Gilles CÔTÉ, 17 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Janie ST-HILAIRE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Thomas RIVARD
Chef de division

Le : 2019-04-17



Dossier # : 1191066005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA07 09010, afin d'autoriser une marge latérale gauche de 0,63 mètre au lieu de 1,5 mètre pour le bâtiment situé au 7, avenue du Ruisseau - Lot 1 901 361 du cadastre du Québec - Demande 3001528965.

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment sis au 7, avenue du Ruisseau sur le lot 1 901 361 du cadastre du Québec, visant à autoriser une marge latérale gauche de 0,63 mètre au lieu de 1,5 mètre.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2019-04-17 09:50

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1191066005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA07 09010, afin d'autoriser une marge latérale gauche de 0,63 mètre au lieu de 1,5 mètre pour le bâtiment situé au 7, avenue du Ruisseau - Lot 1 901 361 du cadastre du Québec - Demande 3001528965.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant vient d'acheter la maison et désire régulariser les titres de propriété. La marge latérale gauche du bâtiment existant est de 0,63 mètre alors que l'article 50.1 de la réglementation d'urbanisme 01-274 exige une marge latérale minimale de 1,5 mètre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Construit en 1954, le bâtiment visé par la présente demande est un bâtiment unifamilial isolé de 2 étages. Il était situé dans l'ancien Village de Saraguay. Celui-ci a été annexé à la Ville de Montréal en 1964. Dans nos archives, nous n'avons pas trouvé de permis ou des plans d'origine dudit bâtiment. Il est possible que les archives de l'ancien Village de Saraguay n'ont pas été transférées dans les archives de la Ville de Montréal ou ont été perdues.

Le bâtiment existant est situé à 0,63 mètre de la limite latérale gauche de terrain alors que l'article 50.1 de la réglementation d'urbanisme 01-274 exige une marge latérale minimale de 1,5 mètre. Le mur latéral gauche est aveugle.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable à l'obtention de cette dérogation mineure pour les motifs suivants :

- la Loi précise que la dérogation ne doit pas être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété : il n'apparaît pas qu'il puisse y avoir de perte de jouissance quelconque pour le voisinage immédiat car le mur concerné est aveugle ;
- la réglementation d'urbanisme exige une marge latérale minimale de 1,5 mètre, ce qui cause un préjudice sérieux au requérant : le bâtiment devrait être démoli et reconstruit en conformité avec la réglementation ;

- cette situation est existante depuis plusieurs décennies.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 3 avril 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la dérogation demandée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans les journaux

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption d'une résolution
Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ

Le : 2019-04-17

Conseiller en aménagement

Directeur du développement du territoire

**Dossier # : 1193060016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisées au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant les bannières (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'utilisation des bannières selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la

présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en pièce jointe.

Signé par Dominique PAQUIN **Le** 2019-04-16 13:04

Signataire :

Dominique PAQUIN

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1193060016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons un dossier comportant des événements de l'arrondissement pour la période de mai 2019 à octobre 2019. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) concernant le bruit d'appareils sonores;
- RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8) concernant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de boissons alcooliques;
- RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2) concernant l'utilisation des barbecues mobiles;
- RÈGLEMENT CONCERNANT LES BANNIÈRES (01-274, article 521) concernant l'installation de bannières;
- RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8) concernant la fermeture des rues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de natures communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique et commémorative.

L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou combinaison d'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont requises, entre autres, pour permettre le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur dans le cadre de la présentation de divers spectacles et pour permettre la vente d'aliments et d'articles promotionnels, de boissons alcooliques ou non, ce qui permet aux organismes d'autofinancer leurs activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau annexé en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs feront l'annonce des événements dans les quotidiens, dans le journal de quartier et dans les feuillets paroissiaux. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue(s), les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LABRIE
Chef de division - Culture, bibliothèques et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-16

Sylvie LABRIE
Chef de division - Culture, bibliothèques et
développement social
en remplacement de
Jocelyn Gauthier, directeur CSLDS

**Dossier # : 1091940001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance / relations avec les citoyens / greffe et services administratifs , Division administration / relations avec les citoyens et greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	-
Projet :	-
Objet :	Modifier le lieu où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement prévues au calendrier les 10 septembre et 12 novembre 2018 / Édicter une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Il est recommandé:

DE modifier le lieu où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement prévues au calendrier les 10 septembre et 12 novembre 2018 comme suit:

- le lundi 10 septembre 2018 au parc des Hirondelles - 10100, avenue Larose;
- le lundi 12 novembre 2018 au futur Centre Communautaire Bordeaux-Cartierville - 12225-12227 rue Grenet.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site du parc des Hirondelles, le 10 septembre 2018, de 17 h à 23 h, et ce, dans le cadre de la tenue de la séance du conseil d'arrondissement.

Signé par Lisa SIMINARO **Le** 2018-06-14 17:30

Signataire :

Lisa SIMINARO

Directrice Performance greffe et services administratifs
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

**Dossier # : 1091940001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance / relations avec les citoyens / greffe et services administratifs , Division administration / relations avec les citoyens et greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	-
Projet :	-
Objet :	Modifier le lieu où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement prévues au calendrier les 10 juin et 9 septembre 2019 / Édicter une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Il est recommandé:

DE modifier le lieu où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement prévues au calendrier les 10 juin et 9 septembre 2019 comme suit:

- le lundi 10 juin 2019 à la Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville - 10300, rue Lajeunesse;
- le lundi 9 septembre 2019 au parc Henri-Julien - 9300, rue Saint-Denis.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe au dossier de la présente recommandation permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site du parc Henri-Julien, le 9 septembre 2019, de 17 h à 23 h, dans le cadre de la tenue de la séance du conseil d'arrondissement.

Signé par Lisa SIMINARO **Le** 2019-04-05 13:39

Signataire :

Lisa SIMINARO

Directrice Performance greffe et services administratifs
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1091940001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance / relations avec les citoyens / greffe et services administratifs , Division administration / relations avec les citoyens et greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	-
Projet :	-
Objet :	Modifier le lieu où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement prévues au calendrier les 10 septembre et 12 novembre 2018 / Édicter une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

CONTENU**CONTEXTE**

En février dernier, la mairesse d'arrondissement a présenté le Plan stratégique 2018. Ce plan s'articule autour de quatre orientations, dont celle de mieux consulter et impliquer la population et les parties prenantes, et se décline en sept priorités. L'instauration de séances itinérantes constitue l'une des actions prioritaires du plan stratégique à mettre en oeuvre en 2018. L'article 318 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), permet au conseil d'arrondissement d'adopter une résolution pour changer le lieu désigné pour tenir ses séances quand il le juge à propos.

Ainsi, le conseil tiendra deux séances ailleurs qu'à la salle du conseil, soit:

- le lundi 10 septembre 2018 au parc des Hirondelles - 10100, avenue Larose;
- le lundi 12 novembre 2018 au futur Centre Communautaire Bordeaux-Cartierville - 12225-12227 rue Grenet.

Par ailleurs, il y a lieu d'édicter une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur puisque la séance du 10 septembre prochain aura lieu en plein air.

Aspects financiers:

Des coûts additionnels sont à prévoir pour l'aménagement des lieux en fonction de leurs caractéristiques respectives, pour la location d'équipement et de mobilier ainsi que pour la logistique inhérente à l'organisation de ces événements.

Opération de communication:

Avis public à paraître dans les journaux locaux et sur le site Internet de la Ville pour informer la population.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie PARENT
Chef de division

IDENTIFICATION

Dossier # :1091940001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance / relations avec les citoyens / greffe et services administratifs , Division administration / relations avec les citoyens et greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	-
Projet :	-
Objet :	Modifier le lieu où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement prévues au calendrier les 10 juin et 9 septembre 2019 / Édicter une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

CONTENU

CONTEXTE

Instaurées en 2018, les élus de l'arrondissement veulent poursuivre la tenue de séances itinérantes.
L'article 318 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), permet au conseil d'arrondissement d'adopter une résolution pour changer le lieu désigné pour tenir ses séances quand il le juge à propos.

Ainsi, le conseil tiendra deux séances ailleurs qu'à la salle du conseil, soit:

- le lundi 10 juin 2019 à la Maison de la culture Ahuntsic-Cartiervielle – 10300, rue Lajeunesse;
- le lundi 9 septembre 2019 au parc Henri-Julien – 9300, rue Saint-Denis.

Par ailleurs, il y a lieu d'édicter une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur puisque la séance du 9 septembre prochain aura lieu en plein air.

Aspects financiers:

Des coûts additionnels sont à prévoir pour l'aménagement des lieux en fonction de leurs caractéristiques respectives, pour la location d'équipement et de mobilier ainsi que pour la logistique inhérente à l'organisation de ces événements.

Opération de communication:

- Publication d'un avis pour informer la population conformément à l'article 2 du Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001).
- Mise à jour des informations sur le site Internet de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie PARENT
Chef de division

IDENTIFICATION

Dossier # :1091940001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance / relations avec les citoyens / greffe et services administratifs , Division administration / relations avec les citoyens et greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution désignant le lieu pour la tenue des séances du conseil de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et abroger la résolution CA01 090004.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville doit désigner par résolution l'endroit où seront tenues ses séances. À cette fin, il y a lieu de désigner la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, 6e étage, Montréal, comme étant l'endroit pour tenir les séances du conseil de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA01 090004 désignant l'endroit pour la tenue des séances du conseil de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, adoptée le 10 décembre 2001.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication d'un avis à la suite de l'adoption de la résolution - article 318 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie PARENT
Chef de division - Relations avec les citoyens,
communications et greffe

ENDOSSÉ PAR

Diane RODRIGUE
Directrice

Le : 2009-02-10



Dossier # : 1180424001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision visant à accepter la somme de 154 500 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté ouest du boulevard Saint-Laurent, au nord de la rue Sauvé ouest, doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 3.2° du Règlement 17-055 frais de parcs.

Il est recommandé d'adopter une résolution à l'effet d'accepter le versement d'une somme de 154 500 \$ équivalente à 10% de la valeur marchande des lots projetés 6 288 245, 6 288 246 et 6 288 247 compris dans le plan d'opération cadastrale (numéro de dossier: 2180424001) et d'encaisser les crédits dans le Fonds de parcs.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2019-04-05 15:35

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180424001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision visant à accepter la somme de 154 500 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté ouest du boulevard Saint-Laurent, au nord de la rue Sauvé ouest, doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 3.2° du Règlement 17-055 frais de parcs.

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du terrain a soumis un projet d'opération cadastrale (dossier 2180424001) en vue d'identifier trois (3) emplacements sous trois (3) nouveaux numéros de lots, suite au morcellement d'une assiette avec bâtiment dessus érigé, le tout étant soumis afin de dégager trois (3) assiettes vacantes destinées à la construction de trois (3) nouveaux bâtiments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le dossier décisionnel de l'opération cadastrale porte le numéro: 2180424001.

DESCRIPTION

L'emplacement est situé sur le côté ouest du boulevard Saint-Laurent au nord de la rue Sauvé ouest.

La superficie totale du terrain est de 1 356.4 m² (414.4 m² pour le lot projeté 6 288 245, 476.3 m² pour le lot projeté 6 288 246 et 471.2 m² pour le lot projeté 6 288 247).

L'opération cadastrale consistera à remplacer les lots actuels 1 996 551 et 1 996 552 par trois (3) nouveaux lots afin de permettre la construction de trois (3) nouveaux bâtiments.

Une (1) demande de permis de démolition et trois (3) demandes de permis de constructions ont été enregistrées le 16 novembre 2018.

Selon l'article 3.2° du Règlement 17-055 les frais de parcs sont applicables sur les trois lots projetés (6 288 245, 6 288 246 et 6 288 247).

Le Service des Infrastructures/Transport et Environnement et les archives de l'arrondissement ont été consultés et aucun frais de parc n'a été imputé antérieurement sur cet emplacement.

2019 mars 6 Demande de services professionnel en évaluation immobilière transmise par courriel à M. Ryan, directeur du contrat de la firme Paris, Ladouceur & Associés inc, (Copie

conforme envoyée à l'adresse courriel pour fin de suivi financier de l'entente-cadre).
2019 mars 26 Reçu " Rapport d'évaluation " de la firme Paris, Ladouceur & Associés inc. et
l'estimation de la valeur marchande est de 1 545 000 \$

JUSTIFICATION

Le versement d'une superficie correspondant à 10% de la superficie totale du terrain,
représentant 135.64 m², n'est pas justifié par sa dimension restreinte et sa localisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le propriétaire doit nous soumettre un chèque de 154 500 \$ comme paiement d'une somme
équivalant à 10% de la valeur marchande des lots 1 996 551 et 1 996 552 .

Frais de parc :

Lots 1 996 551 et 1 996 552 : Superficie du plan assujettie aux frais de parc : 1 356.4 m²

Imputabilité 10% : 135.64 m²

Évaluation : 1 545 000 \$

Montant à payer : 154 500 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de lotissement par le Directeur du développement du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1)
et conforme aux dispositions du Règlement 17-055 permettant à la Ville de choisir la
cession de terrain ou le paiement d'une somme d'argent pour fins d'établissement, de
maintien et d'amélioration de parcs. La présente opération cadastrale a été préalablement
approuvée en vertu de titre VIII articles 671.1 et 674.8 du Règlement de zonage de
l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de la séance du 16 janvier 2019. À la
suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la
conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements
administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain
GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal BRIÈRE
agente du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Chef de division

Le : 2019-04-03



Dossier # : 1194039003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA0209007, afin de régulariser un empiètement dans la marge latérale sud pour le bâtiment existant situé aux 10260 à 10264, avenue Merritt - Lot 1 742 633 du cadastre du Québec - Zone 1487

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA02 09007, et ce, malgré les marges latérales prescrites dans la grille de zonage applicable à la zone 1487 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble situé aux 10260 à 10264, avenue Merritt, lot 1 742 633 du cadastre du Québec, l'autorisation d'empiéter de 0,6 m dans la marge latérale prescrite.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Signé par Richard BLAIS **Le** 2019-03-12 13:57

Signataire :

Richard BLAIS

Chef de division
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1194039003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA0209007, afin de régulariser un empiètement dans la marge latérale sud pour le bâtiment existant situé aux 10260 à 10264, avenue Merritt - Lot 1 742 633 du cadastre du Québec - Zone 1487

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 10260, 10262, avenue Merritt est construit en mode jumelé. Lors d'une visite, l'inspectrice de l'arrondissement a constaté qu'une partie du bâtiment avait été démolie et reconstruite sans permis. Il a également été constaté que cette reconstruction ne respectait pas la marge latérale prescrite dans cette zone. Cette non-conformité peut cependant être approuvée en suivant la procédure de projet particulier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'immeuble résidentiel a été construit en 1970. Il s'agit d'un immeuble abritant trois (3) logements dont un logement au sous-sol. Ce bâtiment a été construit en mode jumelé sur un terrain d'une largeur de 7,62 m et d'une superficie de 188,1 m². Le bâtiment mesure 5,64 m par 15,5 m, avec une partie agrandie dans la partie latérale mesurant 1,15 m par 3,6 m.

Cette partie agrandie a été construite sans permis en 2018 et elle est implantée à une distance de 0,86 m de la ligne latérale. Cet agrandissement remplace une partie du bâtiment dont l'implantation était similaire et qui avait été construite avant 1987. Il s'agit d'une descente donnant accès au logement du sous-sol. Comme la réglementation d'urbanisme prescrit une marge latérale minimale de 1,5 m dans la zone où se trouve cet immeuble, l'agrandissement est dérogatoire et n'est pas protégé par des droits acquis.

À noter également qu'il existe une servitude de droit de passage qui longe la limite sud du terrain. Cette servitude d'une largeur de 0,91 m plus ou moins a été accordée en faveur de la propriétaire voisine en août 1969 dans le cadre de la vente de ce terrain.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 6 mars 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé l'approbation de cette demande.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire estime que la présente requête est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée pour les motifs suivants:

- cet agrandissement vise à assurer le confort de l'occupant du sous-sol, en évitant que la cour anglaise permettant d'accéder au sous-sol soit vulnérable aux intempéries ;
- la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété puisqu'une construction dérogatoire similaire existe depuis au moins 30 ans et n'a jamais suscité de plainte jusqu'à maintenant;
- il est entendu que l'agrandissement doit être conforme aux dispositions du Code civil, du Code national du bâtiment et du règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution

Avis public d'une assemblée publique de consultation
Assemblée publique de consultation
Adoption du second projet de résolution
Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire
Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption de la résolution
Transmission de la résolution au requérant

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle
Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande
Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement
Tenue du registre
Résultats du registre
Certificat du secrétaire d'arrondissement
Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement
Fixer la date du scrutin référendaire OU

Retrait de la résolution et avis dans les 15 jours aux personnes concernées
Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire
Scrutin référendaire
Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement
Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité, si requis
Publication d'un avis de promulgation, si requis
Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Ce projet ne nécessite pas la délivrance d'un certificat de conformité par le greffier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

Le : 2019-03-12



Dossier # : 1191066004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin d'autoriser l'agrandissement pour le bâtiment situé au 9275, rue Clark (centre François-Michelle) - Lot 1 998 716 du cadastre du Québec - Zone 1322 - Demande 3001526042.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (hauteur maximale en étages), 12.2 (hauteur minimale en étages), 12.3 (hauteur maximale en mètres), 21.1 et 87.2 (hauteur du garde-corps sur la terrasse sur le toit et retrait par rapport à la façade), 21.1 et 87.2 (hauteur du condensateur et retrait par rapport à la façade), 40.1 (taux d'implantation), 81 (pourcentage de maçonnerie en façade), 87 (pourcentage d'ouvertures en façade), 87.2 (hauteur de l'appentis pour l'ascenseur), 132.1 et 132.2 (usages établissement scolaire et horticulture), 592 (dégagement sur tout le périmètre du stationnement), 593 et 594 (dégagement du stationnement donnant sur une voie publique), 595 (absence de bordures fixées au sol), 597.1 (plantation d'arbres offrant un ombrage de 40%), 604 (absence de dos d'âne et d'une enseigne pour le stationnement), 607 (absence d'éclairage pour le stationnement), et 665 (marge arrière) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), et malgré l'article 6 (hauteur de clôture) du Règlement sur les clôtures C-5, un projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement situé sur le lot 1 998 716 du cadastre du Québec, situé au 9275, rue Clark, l'autorisation d'agrandir et d'occuper le bâtiment aux conditions suivantes :

- l'agrandissement du bâtiment et l'aménagement du site doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
- un plan d'aménagement paysager, préparé par un professionnel en la matière et conforme à la réglementation d'urbanisme, doit être présenté lors de la demande de permis de transformation.

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. De plus, les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des

travaux d'agrandissement.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans d'agrandissement du Centre François-Michelle (30 pages), préparés par Birtz Bastien Beaudoin Laforest, architectes, datés du 12 mars 2019 et estampillés par la DDT le 16 avril 2019

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2019-04-17 09:29

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1191066004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin d'autoriser l'agrandissement pour le bâtiment situé au 9275, rue Clark (centre François-Michelle) - Lot 1 998 716 du cadastre du Québec - Zone 1322 - Demande 3001526042.

CONTENU

CONTEXTE

Le centre François-Michelle est une institution d'enseignement primaire et secondaire mixte existant depuis 1958, reconnue par le ministère de l'Éducation comme « école privée, spécialisée et d'intérêt public » et recevant des jeunes de 4 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle légère. Les activités du centre administratif et celles des écoles de niveau primaire et secondaire sont exercées à différents endroits à Montréal. Cet établissement scolaire bénéficie de l'apport et de l'expertise du réseau de l'éducation (universités), du réseau de la santé (centres hospitaliers) et du milieu des affaires, lesquels contribuent à assurer la qualité des services offerts et le développement du centre. Le centre François-Michelle manque d'espace pour répondre adéquatement à sa mission. Aussi, en avril 2009, le conseil d'arrondissement a adopté un projet particulier, pour l'immeuble situé au 9275, rue Clark et érigé sur le lot 1 998 716 du cadastre du Québec, visant à autoriser l'occupation du bâtiment à des fins d'école secondaire et dont la capacité d'accueil est limitée à 120 étudiants au maximum.

Le centre François-Michelle exerce dans le bâtiment situé au 9275, rue Clark toutes les activités reliées au 2^o cycle du secondaire du programme FAE (formation axée sur l'emploi et préparation au marché du travail) pour des étudiants âgés de 16 à 21 ans. Cette formation a pour but de développer l'autonomie des jeunes et faciliter leur accès au marché du travail lorsqu'ils auront quittés l'école.

En avril 2011, le conseil d'arrondissement a adopté une résolution visant à modifier le projet particulier datant de 2009 afin de permettre l'usage restaurant et l'aménagement d'une terrasse extérieure pour répondre aux besoins du centre. En effet, dans un souci d'améliorer l'offre de services et d'offrir une expérience additionnelle, le centre souhaitait dans le cadre de la formation de ses étudiants opérer un petit restaurant de type café et une terrasse extérieure (en saison). Les activités du café sont orientées vers les domaines et les tâches suivantes : service à la clientèle (préposé au service du café, commis-débarrasseur); personnel de cuisine (aide-cuisinier, plongeur); personnel de manutention (préposé à la marchandise, étalagiste); et personnel d'entretien (préposé à l'entretien

ménager).

Aujourd'hui, le centre François-Michelle, qui ne dispose pas d'équipements sportifs, souhaite agrandir le bâtiment afin de disposer d'un petit gymnase et d'un atelier d'horticulture.

Comme l'occupation de ce bâtiment par le centre a été autorisée via deux projets particuliers et en raison de dérogations normatives au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), le recours à la procédure de projet particulier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) est requis pour évaluer cette demande.

Le projet proposé est conforme aux dispositions du Plan d'urbanisme quant à l'affectation prescrite « Secteur d'activités diversifiées » et quant à la densité « 1 à 2 étages et taux d'implantation moyen ou élevé ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 090129 du 6 avril 2009 - Adoption d'un projet particulier visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 9275, rue Clark, à des fins d'établissement scolaire
CA11 090100 du 4 avril 2011 - Adoption d'un projet particulier visant à modifier le projet particulier afin de permettre l'usage restaurant et l'aménagement d'une terrasse extérieure
- Bâtiment situé au 9275, rue Clark

DESCRIPTION

Le projet consiste à agrandir le bâtiment existant dans la cour latérale au-dessus du stationnement existant sur 1 et 2 étages afin d'aménager un petit gymnase et un atelier d'horticulture. Un atrium ferait le lien entre le bâtiment existant et le nouveau volume. L'agrandissement s'étend sur une superficie brute totale de 962 mètres carrés, dont 280 mètres carrés pour le rez-de-chaussée (l'atrium et le volume arrière) et 545 mètres carrés pour le 2^e étage (le gymnase, les vestiaires et l'atelier d'horticulture) ainsi que 137 mètres carrés pour le 3^e niveau (salle mécanique, cage d'escalier et cage d'ascenseur).

Le volume arrière (côté ruelle) destiné au gymnase d'un étage serait aménagé au-dessus du stationnement sur pilotis alors que le volume avant (côté de la rue Clark) aurait 2 étages aménagé au niveau du sol. Le rez-de-chaussée accueillerait un bureau pour le moniteur, une salle de musculation et un local technique et mécanique alors que le 2^e étage serait destiné à l'atelier d'horticulture, à un dépôt et aux vestiaires. Enfin, le stationnement aurait 15 cases pour automobiles, dont une (1) case pour personne à mobilité réduite. L'accès au stationnement se ferait par la ruelle et celui-ci serait ceinturé par une clôture d'une hauteur de 3 mètres.

Les revêtements extérieurs seraient les suivants :

- brique d'argile ou de béton, de format modulaire métrique normand, de couleur blanche ;
- verre sérigraphié (au moyen de petits points) du côté de la rue Clark et verre givré du côté de la ruelle ;
- les ouvertures, le couronnement et la marquise seraient constitués de matériaux métalliques de couleur anodisé naturel ;
- le garde-corps de la terrasse sur le toit serait vitré (vitrage clair) avec des poteaux métalliques de couleur anodisé naturel ;
- la clôture ceinturant le stationnement serait faite d'acier corten perforé.

Les principales dérogations de ce projet sont les suivantes :

- Usage non autorisé pour l'agrandissement (établissement scolaire) (art. 132.1 et 132.2) ;

- Usage non autorisé pour le local 255 (horticulture) (art. 132.1 et 132.2) ;
- Hauteur maximale du bâtiment d'environ 13 mètres plutôt que 10 mètres maximum (art. 12.3) ;
- Hauteur maximale du bâtiment de 3 étages au lieu de 2 étages maximum (art. 12.1) ;
- Hauteur minimale de 1 étage au lieu de 2 étages, pour l'atrium seulement (art. 12.2) ;
- Hauteur de l'appentis pour l'ascenseur à 13,2 mètre au lieu de 10 mètres (art. 87.2) ;
- Hauteur du condensateur à 14,5 mètre au lieu de 10 mètres et n'a pas le retrait équivalent à deux fois la hauteur (art. 21.1 et art. 87.2) ;
- Taux d'implantation de 84 % plutôt que 60 % (art. 40.1) ;
- Marge arrière de 0 mètre plutôt que 0,32 mètre (art. 665) ;
- Hauteur de 3 mètres de la clôture ceinturant le stationnement plutôt que 2 mètres (art. 6 du Règlement sur les clôtures C-5) ;
- Certaines normes d'aménagement du stationnement :
 - a) non respect du dégagement minimal de 1 m sur tout le périmètre du stationnement (art. 592) ;
 - b) non respect du dégagement minimal de 1,5 m du côté donnant sur la voie publique (art. 593 et 594) ;
 - c) absence de bordures fixées au sol entre l'aire de stationnement et le dégagement (art. 595) ;
 - d) non respect de la plantation d'arbres offrant un ombrage minimal de 40% sur le stationnement (art. 597.1). Cependant, le 40% d'ombrage est respecté étant donné la présence du bâtiment au-dessus du stationnement (pilotis) ;
 - e) absence de dos d'âne et d'une enseigne obligeant l'arrêt des véhicules à l'intérieur de la voie d'accès (art. 604) ;
 - f) absence d'éclairage du stationnement durant les heures d'opération nocturne (art. 607) ;
- Pourcentage d'ouvertures en façade excède 40% (art. 87, approbation en titre VIII) ;
- Pourcentage de maçonnerie en façade est inférieur à 80% (art. 81, approbation en titre VIII) ;
- Hauteur du garde-corps de la terrasse sur le toit et le retrait n'a pas deux fois la hauteur de celui-ci par rapport à la façade (art. 21.1 et art. 87.2, approbation en titre VIII).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire (DDT) est favorable aux dérogations demandées, sauf deux, pour les motifs suivants :

- l'agrandissement projeté sur pilotis permet de maintenir le stationnement de surface existant et le maintien de celui-ci est un facteur important considérant la problématique aigüe à cet égard qui sévit dans le secteur de la rue Chabanel, durant les jours ouvrables ;
- un gymnase dans une école secondaire est un outil de développement opportun et utile ;
- le dépassement à la hauteur en mètres est minime et la hauteur de 2 étages est conforme, sauf pour l'atrium ;
- la marge arrière du bâtiment existant est à 0 mètre comme le bâtiment existant et cette limite de terrain borde une ruelle et les façades arrière des bâtiments industriels du boulevard Saint-Laurent ;
- la marge latérale proposée est de 3,14 mètres, supérieure au minimum requis de 1,5 mètre. Cependant, les unités de stationnement au sol empiètent dans cette marge

(comme la situation existante) ;

- l'atrium permet d'assurer le maintien de l'éclairage naturel dans les salles de classes du bâtiment existant. Par ailleurs, ce volume vitré, en retrait de 1,5 mètre par rapport à l'existant, contribue à relier les 2 volumes et à bien différencier l'existant et le nouveau volume ;
- les toits végétalisés contribuent à éliminer l'îlot de chaleur que constitue le stationnement existant ;
- l'impact sur l'ensoleillement du bâtiment résidentiel voisin (qui ne compte qu'une seule fenêtre) et sa cour arrière débute aux alentours de 15 heures à l'équinoxe de mars et de septembre. Au solstice de juin, l'ombre portée dans la cour s'étend sur environ le 1/3 de celle-ci à 16 heures.

Cependant, la DDT est défavorable :

- à la hauteur de clôture proposée : une clôture de 3 mètres serait accaparante pour la propriété résidentielle adjacente au sud (9241-9243, rue Clark) ;
- au retrait du garde-corps de la terrasse sur le toit : le garde-corps serait visible de la rue Clark.

Avis du comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2019

Le comité a émis un avis favorable à toutes les dérogations demandées, telles que présentées. Aussi, le comité a demandé des explications concernant la faisabilité du mur végétalisé.

Suite au dossier

Concernant le mur végétalisé, l'architecte du projet a précisé que les plantes grimpantes qui sont situées entre la porte de secours et la clôture vont s'agripper au mur et vont se prolonger latéralement vers l'arrière du bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution

- Avis public d'une assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation
- Adoption du second projet de résolution
- Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire
- Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

- Adoption de la résolution
- Transmission de la résolution au requérant

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle
Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées
par la demande
Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement
Tenue du registre
Résultats du registre
Certificat du secrétaire d'arrondissement
Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement
Fixer la date du scrutin référendaire OU
Retrait de la résolution et avis dans les 15 jours aux personnes concernées
Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire
Scrutin référendaire
Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement
Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité, si requis
Publication d'un avis de promulgation
Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le projet ne nécessite pas la délivrance d'un certificat de conformité par le greffier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2019-04-17



Dossier # : 1194212001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017) afin de déléguer au directeur d'arrondissement toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal selon la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1)

Il est recommandé:

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017) afin de déléguer au directeur d'arrondissement toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal selon la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1).

Signé par Lisa SIMINARO **Le** 2019-04-01 09:07

Signataire :

Lisa SIMINARO

Directrice Performance
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1194212001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017) afin de déléguer au directeur d'arrondissement toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal selon la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1)

CONTENU

CONTEXTE

Le 1^{er} décembre 2017, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27) (Loi). Notamment, cette Loi institue l'Autorité des marchés publics chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics, incluant les organismes municipaux, et d'appliquer les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* concernant l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'une sous-traitance publique et les rapports de rendement des contractants relativement à l'exécution d'un contrat. Pour la Ville de Montréal, c'est le Bureau de l'Inspecteur général qui exercera la majeure partie des pouvoirs confiés à l'Autorité eu égard à l'examen de la conformité du processus d'adjudication, d'attribution ou d'exécution d'un contrat.

Les contrats visés par cette Loi sont les contrats pour l'exécution de travaux ou pour la fourniture d'assurance de matériel, de matériaux ou de services comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal d'appel d'offres public. À ce jour, le seuil minimal est de 101 100 \$.

Cette Loi vient également introduire de nouveaux articles dans la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) qui impliquent des changements dans les pratiques en matière de sollicitation des marchés. Elle oblige les municipalités à publier un avis d'intention avant de conclure certains contrats de gré à gré et à se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes qui sont formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat. À cet effet, la Ville de Montréal doit, d'ici le 25 mai 2019, se doter d'une telle procédure lui permettant de recevoir et de traiter de façon équitable les plaintes formulées.

La Loi fait donc référence à deux personnes ayant un rôle-clé : le dirigeant et la personne responsable des plaintes. La personne responsable des plaintes est celle qui sera désignée par la municipalité pour recevoir et traiter les plaintes et adopter la procédure en conséquence. À la Ville de Montréal, il est souhaité qu'il y ait une procédure unique et que le

seul responsable soit le contrôleur général.

Le présent sommaire décisionnel vise la deuxième personne clé prévue dans la Loi, soit le dirigeant, dont le rôle est notamment de recevoir du Bureau de l'Inspecteur général les recommandations de ce dernier concernant le processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, l'exécution d'un contrat ou la gestion contractuelle de l'organisme. Or, en vertu de l'article 33 de la Loi, le dirigeant, lorsqu'il est question d'un organisme municipal, correspond au conseil de celui-ci. Ainsi, à la Ville de Montréal, il y a un dirigeant par instance. Toutefois, il est possible pour chaque conseil de déléguer tout ou partie des fonctions qui lui sont dévolues au comité exécutif ou au directeur général ou, à défaut, à l'employé occupant les plus hautes fonctions de l'organisme.

Ainsi, pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de la compétence du conseil d'arrondissement, il est recommandé d'adopter un règlement prévoyant la délégation au directeur d'arrondissement de toutes les fonctions qui, selon la Loi, sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal. À noter que la disposition offrant la possibilité de déléguer la fonction de dirigeant au directeur d'arrondissement est en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter un règlement déléguant au directeur d'arrondissement les pouvoirs dévolus à la municipalité par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27), et ce, pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des mécanismes qui y sont prévus.

JUSTIFICATION

Compte tenu du fait qu'il est possible que les nouveaux mécanismes prévus par la Loi fassent en sorte que les instances municipales soient plus fréquemment interpellées par le Bureau de l'Inspecteur général, l'adoption de ce règlement est nécessaire pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des opérations. Notamment, l'Inspecteur général pourrait avoir à s'adresser au dirigeant pour convenir d'une période plus longue pour lui permettre d'analyser une plainte, comme le prévoit la Loi. S'il était nécessaire de saisir le conseil d'arrondissement pour obtenir cet accord, le processus contractuel alors en cours serait considérablement retardé.

À cette fin, il est proposé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017) afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27). Il est recommandé que ce règlement soit en vigueur au moment où les dispositions concernant le mécanisme de traitement des plaintes entreront en vigueur, soit le 25 mai 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette délégation n'a aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les fonctions dévolues par la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27) au dirigeant de l'organisme municipal devront être exercées par le conseil d'arrondissement pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de sa compétence dans la mesure où aucun règlement de délégation n'est adopté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 8 avril 2019

Adoption du règlement : 6 mai 2019

Publication : 22 mai 2019

Entrée en vigueur : 22 mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CHÂTEAUVERT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Sylvie PARENT
Chef de division_greffe_performance et
informatique

Le : 2019-03-29



Dossier # : 1180449009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'introduire de nouveaux objectifs et critères de PIIA pour le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet - Zones 1315, 1359, 1362, 1366, 1379, 1384, 1399, 1407, 1414, 1417, 1420, 1421, 1426, 1430, 1437, 1449, 1459, 1462, 1469, 1473, 1485, 1496, 1510 et 1523 -

Donner un avis de motion et adopter un projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant à introduire de nouveaux critères de PIIA (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE) pour le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.

Signé par Richard BLAIS **Le** 2019-03-19 13:32

Signataire :

Richard BLAIS

Chef de division
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1180449009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'introduire de nouveaux objectifs et critères de PIIA pour le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet - Zones 1315, 1359, 1362, 1366, 1379, 1384, 1399, 1407, 1414, 1417, 1420, 1421, 1426, 1430, 1437, 1449, 1459, 1462, 1469, 1473, 1485, 1496, 1510 et 1523 -

CONTENU

CONTEXTE

Le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet a été constitué en 1992 en raison de son intérêt patrimonial quant à ses valeurs historiques, architecturale et urbanistique. Ce statut prévoit des mesures de protection qui s'appliquent à l'enveloppe extérieure des bâtiments ainsi qu'aux terrains. Le périmètre du site inclut 3 immeubles patrimoniaux classés, soit l'église de la Visitation (avec aire de protection), la maison du Pressoir (avec une aire de protection) et la maison Saint-Joseph-du-Sault-au-Récollet ainsi qu'un immeuble patrimonial cité, la maison Pascal-Persillier dit Lachapelle. Le terrain adjacent de l'église de la Visitation a récemment été classé bien patrimonial « site archéologique de Fort-Lorette » par le ministère de la Culture et des communications. En même temps que ce classement, le Ministère a désigné le coeur historique du Sault-au-Récollet comme lieu historique. Le secteur est également identifié comme lieu historique par le gouvernement du Canada.

En 2008, afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet a été identifié comme étant un secteur significatif « DD » soumis à des critères selon la Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

En 2016, afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, il a été précisé que pour les grandes propriétés à caractère institutionnel, une évaluation de l'intérêt patrimonial doit être produite lors d'un projet de changement d'usage, de construction, d'agrandissement ou de lotissement afin de ne pas compromettre ses valeurs historiques. La seule grande propriété visée dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet est la propriété de l'école Sophie-Barat.

Malgré ces mesures, la protection du caractère unique du site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet n'est pas assurée. En effet, au cours des années plusieurs enjeux ont été soulevés. Les principaux éléments de ces enjeux sont les suivants :

- incompatibilité de la hauteur avec le voisinage;
- incompatibilité avec le caractère du site patrimonial;
- questionnement sur la démolition et la reconstruction à l'identique;
- incompatibilité d'agrandissement avec le bâtiment existant;
- ajout d'un étage sur un bâtiment existant;
- incompatibilité d'un agrandissement en hauteur d'un bâtiment jumelé;
- ruptures dans la continuité du bâti et des plantations;
- ruptures causées par les garages et les stationnements en façade;
- transformation des bâtiments non contributifs au village;
- démolition de bâtiments, agrandissements ou dépendances;
- constructions neuves mal intégrées au site patrimonial.

Dans le but de pallier à cette problématique et d'avoir des outils appropriés et efficaces qui permettront de mieux encadrer les projets, une étude de caractérisation a été réalisée.

La méthodologie s'est articulée selon quatre axes :

- retracer l'évolution historique du site patrimonial;
- analyser le tissu urbain et le bâti;
- délimiter des unités de paysage;
- décrire les unités et formuler des recommandations.

Cet exercice de caractérisation s'est traduit par une liste exhaustive des 325 bâtiments avec les typologies et les dates de construction. Pour chacune des typologies une fiche synthèse des caractéristiques typo-morphologiques a été établie précisant des détails relatifs à l'occurrence, l'implantation, la volumétrie, la toiture, les matériaux de revêtement, le traitement des façades et les ouvertures. Des cartes ont été élaborées afin de montrer la distribution des typologies et sous-typologies architecturales pour chaque unité de paysage. Cette analyse a permis l'élaboration d'une série de critères pour chacun des types de projets par unité de paysage et d'une autre série de critères par typologie et sous-typologie.

À la suite de l'adoption de ce projet de règlement, il est prévu de rendre disponible des fiches documentaires des unités de paysages et des typologies, afin d'informer la population en général mais particulièrement les résidents du Sault-au-Récollet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La modification proposée vise à introduire des nouveaux critères de PIIA pour le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.

Dans le but d'assurer la cohérence dans l'application des critères de PIIA, le secteur significatif «DD » doit être retiré des grilles de zonage couvrant le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable à ce projet de règlement visant de nouveaux critères de PIIA puisqu'il devrait optimiser l'intégration des divers projets au bâti existant par le biais d'objectifs et de critères mieux ciblés et adaptés au site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.

Le Conseil du patrimoine de Montréal s'est prononcé favorablement en juin 2018 au projet

de PIIA spécifique au site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet et il a formulé les recommandations suivantes :

- approfondir l'analyse de la contribution du paysage au caractère du site patrimonial;
- faciliter l'appropriation des outils réglementaires par le public et développer un outil de communication qui mette en évidence les principaux attraits du site patrimonial;
- modifier les dispositions relatives à la hauteur de deux étages prescrites pour des bâtiments d'un seul étage; à la reconstruction à l'identique, aux agrandissements et aux portes de garage;
- renforcer les dispositions ayant trait aux aménagements paysagers;
- planifier dès maintenant le remplacement des arbres en fin de vie;
- élaborer des fiches d'information sur les agrandissements, les nouvelles constructions et les aménagements paysagers.

En réponse à ces recommandations, la Direction du développement du territoire indique qu'elle est réceptive à ces recommandations. Cependant, considérant l'ampleur du travail requis et de l'importance de pouvoir intervenir rapidement avec le projet de PIIA proposé, ces recommandations pourraient être évaluées ultérieurement. En ce qui concerne les outils de communication, il est déjà prévu de les développer à court terme.

Séance du comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre 2018

Considérant que l'analyse de la DDT est bien fondée, que des stratégies de communication sont prévues d'ici l'entrée en vigueur du règlement et que ce nouvel outil réglementaire contribuera à la protection du patrimoine du Sault-au-Récollet tout en ciblant plus précisément les enjeux, le Comité a proposé de recommander l'approbation du projet de règlement tel que présenté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion

Adoption par résolution du projet de règlement
Transmission au greffe et à la Direction de l'urbanisme
Avis public d'une assemblée publique de consultation
Assemblée publique de consultation
Adoption par résolution du règlement
Transmission au Greffe et à la Direction de l'urbanisme
Délivrance d'un certificat de conformité
Publication d'un avis de promulgation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le projet nécessite la délivrance d'un certificat de conformité.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Directeur du développement du terroire par
intérim

Le : 2019-03-04



Dossier # : 1194039005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 01-274 afin d'ajouter les usages de restaurant et de débit de boissons alcooliques dans les zones numéros 1289 et 1300

Il est recommandé :

- de donner un avis de motion ;
- d'adopter un règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'ajouter les usages de restaurant et de débit de boissons alcooliques dans les zones numéros 1289 et 1300.

Signé par Richard BLAIS **Le** 2019-03-19 13:32

Signataire :

Richard BLAIS

Chef de division
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1194039005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 01-274 afin d'ajouter les usages de restaurant et de débit de boissons alcooliques dans les zones numéros 1289 et 1300

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite apporter une modification à son règlement d'urbanisme de manière à autoriser les usages de restaurant et de débit de boissons alcooliques dans les zones numéros 1289 et 1300.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les zones numéros 1289 et 1300 sont situées au coeur du secteur industriel Chabanel et regroupent des immeubles ayant pignon sur les rues Meilleur et de Louvain Ouest. Ces zones ont pour catégorie principale la catégorie I.4A qui permet les activités industrielles avec nuisances, les commerces lourds et les commerces de gros et entreposage. Les centres d'activités physiques, les dépanneurs et les services personnels et domestiques sont également autorisés dans ces zones.

Récemment, plusieurs entrepreneurs ont montré un intérêt pour ouvrir des restaurants et des débits de boissons alcooliques dans des immeubles situés dans ces zones.

Le conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) du District central a émis un avis favorable à ce changement de zonage. La résolution du conseil d'administration de la SDC se lit comme suit :

"Le Conseil est d'avis que considérant la transition du District central d'un secteur industriel vers un district d'affaires urbain, qu'une réflexion portant sur l'ensemble des usages permis dans le territoire devra être faite pour introduire de nouveaux usages tels le bureau et une mixité incluant la fonction résidentielle et commerciale à des endroits appropriés et réfléchis avec le milieu , permettant la création d'un véritable milieu de vie conciliant ainsi la vie d'affaires et la vie de société, tel qu'inscrit dans l'univers de marque du District central.

Concernant le projet spécifique présenté lors de la rencontre du 30 janvier dernier, le Conseil est favorable à un changement de zonage permettant les usages accessoires de

restaurant et de débit de boisson alcoolique rattachés à un usage principal industriel d'une microbrasserie dans les deux zones adjacentes à la rue Chabanel, soit les rues Louvain et Meilleur, correspondant aux zones numéro 1289 et 1300 montrées au plan de zonage. Cependant, il est clair que le conseil n'a pas toutes les connaissances nécessaires pour évaluer et comprendre l'impact d'une telle demande et considère qu'il est de la responsabilité de l'arrondissement de informer le conseil d'administration de toute situation problématique. Elle doit aussi s'assurer que les choses soient faites de manière équitable et pour le bien des membres existants et futurs."

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 6 mars 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé l'adoption de la modification proposée.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable à ce projet de modification pour les motifs suivants :

- cette modification permettrait d'attirer des établissements qui n'auraient pas voulu s'installer dans les immeubles de la rue Chabanel ;
- les activités se feraient principalement le soir, où les stationnement sur rue et hors rue sont peu utilisés ;
- durant le jour, la clientèle serait principalement composée de travailleurs des immeubles environnants ;
- cette modification est accueillie favorablement par la SDC du District central.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion

Adoption par résolution du premier projet de règlement
Transmission au greffe et à la Direction de l'urbanisme
Avis public d'une assemblée publique de consultation
Assemblée publique de consultation
Adoption par résolution du second projet de règlement
Transmission au Greffe et à la Direction de l'urbanisme
Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire
Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption par résolution du règlement
Transmission au Greffe et à la Direction de l'urbanisme
Certificat de conformité et entrée en vigueur
Publication d'un avis de promulgation
Certificat du maire et du secrétaire d'arrondissement
Transmission Greffe et Direction de l'urbanisme

Si demande reçue

Adoption d'un règlement résiduel
Adoption d'un ou des règlements distincts contenant la ou les propositions visées par la demande
Transmission au Greffe et à la Direction de l'urbanisme
Pour chaque règlement distinct : Avis annonçant la période d'enregistrement
Tenue du registre
Résultats du registre
Certificat du secrétaire d'arrondissement
Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement
Fixer la date du scrutin référendaire OU
Retrait du règlement et avis dans les 15 jours aux personnes concernées
Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire
Scrutin référendaire
Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement
Certificat de conformité et entrée en vigueur
Publication d'un avis de promulgation
Certificat du maire et du secrétaire d'arrondissement
Transmission Greffe et Direction de l'urbanisme

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-14

Pierre ALARIE
Chef de division par intérim



Dossier # : 1181082003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005).

Il est recommandé d'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005), quant à l'article 17.

Signé par Sylvie PARENT **Le** 2019-04-17 10:05

Signataire :

Sylvie PARENT

Chef de division
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1181082003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain GUÉRIN
Conseiller en gestion des ressources financières

IDENTIFICATION**Dossier # :1181082003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005).

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda est requis afin de modifier trois prix de l'article 17 portant sur les abonnements annuels dans les bibliothèques.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain GUÉRIN
Conseiller en gestion des ressources financières

IDENTIFICATION

Dossier # :1181082003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer tout ou partie de ses biens, services ou activités. Cette tarification est révisée annuellement. Un projet de règlement sur la tarification dans notre arrondissement est soumis pour étude et adoption par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent projet de Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 remplacera le règlement RCA17 09010. Tous les tarifs mentionnés audit projet de règlement ont été présentés au groupe de travail sur le budget.

JUSTIFICATION

La réalisation des objectifs de recettes prévus au budget 2019 est tributaire de l'application de ces tarifs. Les tarifs sont révisés annuellement dans le respect du principe du bénéfice reçu et le règlement est modifié en conséquence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2018: avis de motion

- Décembre 2018: adoption du Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019
- Décembre 2018: publication de l'avis de promulgation
- 1er janvier 2019: prise d'effet du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CHAMARD, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain GUÉRIN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lisa SIMINARO
Directrice Performance, greffe et services
administratifs

Le : 2018-10-23



Dossier # : 1194039008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination d'une membre régulière et d'une membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

De procéder à la nomination de Madame Stéphanie Fortin à titre de membre régulière et de Madame Caroline Parent à titre de membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans, du 1er mai 2019 au 30 avril 2021.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2019-04-10 11:02

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194039008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination d'une membre régulière et d'une membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA01 09002) et selon la volonté des membres du conseil d'arrondissement, il y a lieu de renouveler le mandat d'une membre régulière et d'une membre suppléante, pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA06 090177, 1er mai 2006 : Résolution nommant certains citoyens comme membres du comité consultatif d'urbanisme.

CA07 090183, 4 juin 2007 : Résolution renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme.

CA08 090144, 5 mai 2008 : Résolution renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme.

CA11 090159, 6 juin 2011 : Résolution nommant et renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme.

CA12 090187, 4 juin 2012 : Résolution renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme

CA13 090106, 10 juin 2013 : Résolution nommant et renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme.

CA14 090121, 14 avril 2014 : Résolution renouvelant le mandat de trois membres du comité consultatif d'urbanisme

CA14 090385, 2 décembre 2014 : Résolution remplaçant le membre élu suppléant du comité consultatif d'urbanisme.

CA15 090035, 9 février 2015 : Résolution nommant un membre élu suppléant et un membre élu régulier du comité consultatif d'urbanisme.

CA15 090122, 11 mai 2015 : Résolution renouvelant le mandat de deux membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme.

CA15 090160, 8 juin 2015 : Résolution nommant un membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme.

CA15 090259, 13 octobre 2015 : Résolution nommant un membre régulier du comité consultatif d'urbanisme.

CA16 090032, 8 février 2016 : Résolution nommant un membre élu suppléant et deux membres élus réguliers du comité consultatif d'urbanisme.

CA16 090142, 9 mai 2016 : Résolution renouvelant le mandat d'une membre régulière et nommant une membre régulière et une membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme.

CA17 090134, 8 mai 2017 : Résolution renouvelant le mandat d'une membre régulière et nommant une membre régulière et une membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme.

CA17 090294, 21 novembre 2017 : Résolution nommant un membre élu suppléant et deux membres élus réguliers du comité consultatif d'urbanisme.

CA18 090098, 9 avril 2018 : Résolution nommant un membre suppléant et de trois membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme

CA19 090098, 8 avril 2019 : Résolution nommant une membre régulière du comité consultatif d'urbanisme

DESCRIPTION

Renouveler le mandat de Madame Stéphanie Fortin à titre de membre régulière et de Madame Caroline Parent à titre de membre suppléante du CCU pour une période de 2 ans, du 1er mai 2019 au 30 avril 2021.

JUSTIFICATION

En vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA01 09002), le conseil d'arrondissement doit désigner les membres du CCU pour que le comité compte cinq (5) membres réguliers non élus, deux (2) membres suppléants non élus, deux (2) membres élus régulier et un (1) membre élu suppléant.

Les mandats de Madame Stéphanie Fortin, membre régulière et de Madame Caroline Parent, membre suppléante, venaient à échéance le 30 avril 2019. Il était donc nécessaire de procéder à ces deux (2) nominations.

Le CCU a pour fonction :

1° d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement, des recommandations sur toutes demandes relatives à une dérogation mineure, à un plan d'aménagement d'ensemble et à un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

2° d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement, des recommandations sur tout projet de règlement visant à modifier le règlement d'urbanisme et le cas échéant, les règlements de zonage, de lotissement et celui relatif aux dérogations mineures;

3° d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement, des recommandations sur toutes

les questions en matière d'urbanisme, de zonage et de lotissement que lui soumet le conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Chef de division - urbanisme

Le : 2019-04-09



Dossier # : 1194863003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mars 2019.

Il est recommandé de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mars 2019.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2019-04-17 09:25

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1194863003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mars 2019.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Helena SALAS DE MICHELE
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Chef de division

Le : 2019-04-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire